









ÉTRENNES AUX AMIS

D U

D I X - H U I T ,

O U

D U ALMANACH
S E P T .

Pour l'an de grace :

Mil sept cent quatre-vingt-

D I X - H U I T .

Le vrai seul est aimable.

Art Poét.

Par l'abbé Aimé Guilloz.

A P A R I S ,

De l'Imprimerie des Théophiliropes ,
à l'enseigne de Polichinel.

A N VII de la Rép.

Explication de la Figure.

Polichinel , costumé en Directeur , et placé sur son point chéri du calendrier républicain , tient , d'une main , la France en équilibre , et la fixe de l'autre main , avec un sceptre de fer. Sa jambe , encore en l'air , vient de donner un coup de pied à la Constitution , dont un feuillet précieux se déchire et s'envole. On voit derrière lui , la chute de son prédécesseur. A droite , est une botte de paille enflammée , sur laquelle on lit , pour cause , 500. Le tas de bûches qui se trouve à gauche , s'appelle , dit-on , les 250.

ÉPITRE DÉDICATOIRE,

A

POLICHINEL, DIRECTEUR;

Des Marionnettes s'entend, car on sait bien qu'il n'y a pas plus de Polichinel que de Scapin, ni de Paillasse au Directoire de la république.

CITOYEN POLICHINEL,

A tous ces mots de **DIX-HUIT**, qui viennent, avec une singulière affectation, se réunir à l'époque où nous sommes, les trois épaules de votre majesté se trémoussent de frayeur et de colère, son ventre bat la mesure par d'horribles convulsions : ah ! citoyen directeur, tant de trémoussemens dans une constitution telle que la vôtre, fatiguent trop nos respects pour votre auguste personne ! Je sais que ce nombre de dix-huit n'est pas fait pour vous plaire sous tous les aspects, de même qu'il ne me plaît pas sous

A 2

tous les rapports ; je sais bien encore que mon dix-huit n'est pas le vôtre, ou plutôt que le vôtre n'est pas le mien ; mais tranquillisez - vous , épanouissez - vous d'aise : c'est du vôtre que je viens parler. Si j'osois dire quelque chose du mien , vous me prendriez bien vite pour un impur royaliste , pour un féroce émigré , pour un prêtre sacrilége , comme s'exprime , d'après vous , l'Asne , votre général (1). C'est votre dix-huit fructidor que je vais célébrer. Déridez - vous , citoyen Polichinel , abaissez tant soit peu votre dos hérissonné. Mon intention a de quoi vous plaire , lors même que mon récit ne seroit pas tout - à - fait à votre gré. Mais , qu'entreprends - je de célébrer les exploits de ce jour ? En aurai - je la force ? Ce n'est pourtant pas qu'ils soient trop au-dessus de ma muse ; non que je prétende

(1) Voyez la proclamation que ce jeune l'Asne vient de faire à Nice , en entrant dans les Départemens Méridionaux avec ses troupes et ses canons.

qu'ils soient au-dessous. Ils ne sont, hélas ! que trop à ses côtés, ils l'ont suffoquée au point de lui faire tomber les bras, depuis l'instant qui a sauvé tant de choses, voire même la république impérissable. Il n'est plus permis de traiter d'autre sujet. Sur quel autre écrire qui ne soit effectivement archi-contre-révolutionnaire, fut-ce même de l'histoire, de la morale, et à plus forte raison de la politique ? Et puis, la Guyanne, Madagascar, la corvette, la mer, un décret facile qui me déporteroit, les Anglais qui me prendroient ! Non, citoyen directeur, je ne veux chanter que votre immortel dix-huit fructidor. Il est clair que c'est la plus belle chose du monde : vos prescriptions en masse l'ont trop bien démontré pour que j'ose dire le contraire.

J'hésitois cependant encore, faute de courage, lorsque trois de vos fidèles inquisiteurs, en cherchant chez mon libraire, tous les livres qui consacrent la mémoire des forfaits de la révolution (grand dieu ! l'im-
mense bibliothèque nationale !) ont demandé

l'histoire du dix-huit fructidor. Las! il n'y
 en avoit point; j'étois présent, et je conclus
 tout bas que sa majesté Polichinel en
 vouloit une; et je n'hésitai plus à la faire.
 Un invincible ardeur se répandit dans mes
 facultés, on eut dit qu'il me venoit de la
 rencontre même de vos inquisiteurs. Ce qu'il
 y a de sûr, c'est que dès lors ma détermina-
 tion fut irrévocable, je n'éprouvai plus de
 découragement. Ah! cela vous fera tant de
 plaisir de vous voir représenter au naturel,
 dans le plus beau moment de votre vie,
 que je ne saurais m'abstenir de narrer vos
 prouesses, moi qui trouve tant de satisfa-
 tion à servir des gens comme vous! Il n'y
 a pas un de vos théophilantropes qui vous
 aime comme moi; jugez si je dois avoir de
 l'empressement à vous plaire.

Or, savez-vous pourquoi je vous aime
 plus que tous les théophilantropes possibles?
 c'est que, m'élevant à des idées moins vul-
 gaires que les leurs, je vois en vous le type,
 l'emblème vivant de la céleste théophilan-
 tropie. J'ai su comprendre par quel accord

mystérieux de vos pensées avec votre conformatio[n], vous vous êtes reconnu pour le grand prophète, le Mahomet, le dieu même du théophilantropisme. Je me représente ce moment d'une sorte de révélation, où, sentant vous-même plus que de coutume, ce signe extraordinaire que la nature a mis sur votre dos, vous vous êtes écrié, comme par inspiration : « c'est la vertu du Théos : mortels ! voilà votre premier dogme et la figure de mon être suprême : adorez le Théos dans la bosse ». Vos mains qu'avoit soulevées l'enthousiasme causé par votre éminence, s'abaissant tendrement sur la protubérance de votre ventre, « c'est la preuve, avez vous dit, que je porte tous mes frères dans mes entrailles philanthropiques. Admirable symbole de fraternité ! ô hommes, vous voyez bien que je vous aime tous comme mes petits boyaux que voilà » : et *Antropos* qui désigne les hommes, suivant l'idiome des gens qui sont Grecs, vous parut écrit sur votre ventre, comme *Théos* sur votre bosse. Le cœur humain, bienfaisant, aimant que vous portez entre

ces deux symboles , les aréunis dans les liens
étroits d'un amour commun appelé *Philos* ;
et c'est ainsi que fut consacrée dans votre
merveilleuse personne , l'ingénieuse théophi-
lantropie.

Que de titres vous avez pour en être le
Mahomet! oui , le Mahomet; car pour une
religion de cette espèce , il n'est pas de grand
prophète , sans les procédés tout-à-fait per-
suasifs de cet apôtre en sabre, avec qui vous avez
déjà tant de ressemblance , et qui n'eut pas
l'avantage de posséder, comme vous, le *Théos*
et l'*Antropos* de Polichinel. Maître , comme
lui , d'une grande nation, par un des plus biza-
res jeux de la fortune , vous voulez l'asservir
entièvement par le moyen d'une religion
nouvelle. Comme lui , vous voulez qu'elle ait
quelque chose de commun avec toutes celles
que vous prétendez détruire ; comme lui ,
vous voulez qu'on ne puisse pas en professer
d'autres , et qu'on réponde à toutes les ob-
jections des antagonistes catholiques [par la
déportation , ou par le glaive : ce qui vaut
tout autant. Ah ! Mahomet-Polichinel , s'il

[{ 9 }]

ne vous falloit que des vœux pour que , complétant la ressemblance , vous finissiez par rester suspendu quelque part (1) , vous pouvez bien croire que personne n'en feroit de plus ardens et de plus sincères que les miens.

Salut et fraternité ,

P O L I C H I N E L O P H I L O S .

(1) C'est-à-dire , à la voute
Mecque théophilantropique .



P R É C I S

HISTORIQUE

Sur les causes, les manœuvres et les résultats du dix-huit fructidor (1).

Les événemens révolutionnaires depuis 1793, tiennent tous, plus ou moins, à ce trop fameux 21 Janvier, qui, en décidant du caractère de la révolution, donna, pour si long-temps, l'avantage d'une puissance indomptable, au crime audacieux et féroce. C'est à cette époque fatale qu'il faut toujours remonter pour expliquer cette série de forfaits, par lesquels le principal forfait s'efforce de s'assurer l'impunité. L'énergie étonnante qu'on développe pour en éluder la punition et la ven-

(1) Ceux qui n'en voudroient pas tant lire, pourront tout deviner en contemplant la figure du frontispice.

geance , vient de l'horrible conscience qu'on en a ; et de même qu'il est un motif puissant d'en amonceler sans cesse de nouveaux autour de soi , chaque nouveau forfait sert de motif à l'homme de bien pour se soulever de plus en plus contre la cause inépuisable de tant de maux. Mais comme l'énergie du crime menacé est plus puissante pour se défaire des gens de bien qu'elle redoute , que l'indignation de la probité ne l'est pour désarmer les scélérats qu'elle abhorre , le crime ajoute triomphe à triomphe , et la vertu compte ses jours par des revers.

Tant de triomphes au profit du crime intéressé à régner toujours , a produit nécessairement la tyrannie du crime. Il a dès-lors été décidé que le patriotisme qu'il vouloit , ne seroit plus que dans l'iniquité qui affermiroit son pouvoir. Cette question : *Qu'as-tu fait pour être pendu sous le régime où l'on pendoit les brigands* , est devenue la toise des bons patriotes ; et le gouvernement du crime en est arrivé lui-même à l'épouvantable aveu qu'il ne pouvoit y avoir de vrai républicain en

France , que celui qui lui avoit donné sa garantie de forfaits publics.

Ainsi fut tirée la ligne de démarcation entre ceux qui étoient couverts d'abominations , et ceux dont les mains étoient innocentes. Dans son impolitique fureur, ce gouvernement plaça, parmi ceux-ci, quelques anciens complices qui, par des actions louables , se rapprochoient de ceux dont la probité ne varia jamais. Ce fut la classe des *éhouans* ; les autres furent exclusivement regardés comme les *patriotes* par excellence.

Ainsi , parmi les premiers , se trouvèrent confondus tous les ennemis de son pouvoir : ceux qui l'étoient par sentiment de vertu , et ceux qui ne l'étoient que par ambition. Ligue mal assortie ! de ce dernier nombre étoient ces conventionnels thermidoriens qui, dans l'espoir d'être portés à la puissance exécutive par la multitude des ennemis du terrorisme, qu'ils avoient récemment combattus , s'étoient fabriqué cette incohérente constitution de l'an 3 , si étrangement prodigue d'autorité

torité envers le trône directorial dont ils se croyoient la possession assurée.

C'étoit à ces hommes que s'attachoit cette masse énorme de Français , la plupart royalistes , tous amis de l'ordre , de la justice et de la paix , qui , peu soucieux alors de leurs systèmes , jaloux seulement de se soustraire au joug du sanguinaire jacobinisme , n'avoient de ressource que dans ce parti conventionnel qui poursuivoit leurs oppresseurs. Un libérateur , fut-il sorti des enfers , n'en est pas moins recherché comme un libérateur ; et l'appelle encore protecteur , le brigand qui m'a volé , s'il me défend contre son collègue qui veut m'assassiner.

Toute nombreuse qu'étoit la ligne , elle fut vaincue par les canons de vendémiaire ; a masse constamment , ouvertement exécrable de la convention triompha : ce fut elle qui donna les Pentarques ; et il n'est pas besoin de dire qu'elle choisit cinq régicides du premier ordre. C'est en ce titre que consiste la suprême garantie d'un fonctionnaire républicain.

Ce fut aux hommes pervers qui avoient

France , que celui qui lui avoit donné garantie de forfaits publics.

Ainsi fut tirée la ligne de démarcation entre ceux qui étoient couverts d'abominations , ceux dont les mains étoient innocentes. De son impolitique fureur, ce gouvernement plaça parmi ceux-ci , quelques anciens complices que par des actions louables se rapprochoient ceux dont la probité ne varia jamais. Ce fut la classe des *ehouans* ; les autres furent exclusivement regardés comme les *patriotes* par excellence.

Ainsi , parmi les premiers , se trouvèrent confondus tous les ennemis de son pouvoir : ceux qui l'étoient par sentiment de vertu et ceux qui ne l'étoient que par ambition. Ligue mal assortie ! de ce dernier nom étoient ces conventionnels thermidoriens qui dans l'espoir d'être portés à la puissance supérieure par la multitude des ennemis du terrorisme , qu'ils avoient récemment combattus , étoient fabriqué cette incohérente constitution de l'an 3 , si étrangement prodigue de

torité envers le trône directorial dont ils se croyoient la possession assurée.

C'étoit à ces hommes que s'attachoit cette masse énorme de Français , la plupart roya-listes , tous amis de l'ordre , de la justice et de la paix , qui , peu soucieux alors de leurs systèmes , jaloux seulement de se soustraire au joug du sanguinaire jacobinisme , n'avoient de ressource que dans ce parti conventionnel qui poursuivoit leurs oppresseurs. Un libé-rateur , fut-il sorti des enfers , n'en est pas moins recherché comme un libérateur ; et j'appelle encore protecteur , le brigand qui m'a volé , s'il me défend contre son collègue qui veut m'assassiner.

Toute nombreuse qu'étoit la ligue , elle fut vaincue par les canons de vendémiaire ; la masse constamment , ouvertement exécrable de la convention triompha : ce fut elle qui donna les Pentarques ; et il n'est pas besoin de dire qu'elle choisit cinq régicides du premier ordre. C'est en ce titre que consiste la suprême garantie d'un fonctionnaire républicain.

Ce fut aux hommes pervers qui avoient

donné toute celle des crimes du second ordre , dont ils avoient eu la faculté , que les nouveaux rois remirent le soin de conserver leur conquête. C'étoit tout ensemble un acte de reconnoissance et d'intérêt , de prudence et de fraternité. Ces hommes odieux furent les dépositaires privilégiés de la confiance du directoire : tous les postes importans furent remplis par eux ; et si dans la suite on essaya d'y introduire quelques gens probes , ils furent bientôt destitués parce qu'on craignit que la justice qu'ils râmenoient , n'amenât elle-même la contre-révolution à sa suite. Les destituans n'en devinrent que plus abominables aux yeux des administrés , parce que le peuple vouloit , à tout prix , la justice. Dès qu'il lui fut permis d'élire , il s'empressa de donner ses suffrages aux hommes intègres , espérant par-là , d'arriver à la réparation véritable de ses maux. Le directoire alors se croyant perdu , résolut de les perdre ; et il les a perdus , comme nous allons le voir. Mais en est-elle moins critique sa situation forcée , entre la perversité qui le

flatte pour le dévorer , et la probité qui ne sauroit le servir sans le mener à sa perte ? Son système d'équilibre est-il autre chose que la frèle existence d'un moribond placé entre deux maladies incurables qui veulent à l'envi le précipiter dans le tombeau ?

Le directoire se seroit épargné les hasards d'un combat , tout comme l'occasion d'une victoire , s'il se fut rendu maître des élections en germinal dernier ; il ne manquoit pas absolument de moyens pour cela : et certes , il en avoit bonne envie. Le corps législatif , conduit alors par des conventionnels directoriaux , étoit tout à son service. Les présidens des deux conseils , leurs secrétaires , leurs orateurs étoient toujours prêts à parler , à décréter selon son gré. Les motions d'ordre les plus désordonnées venoient toujours officieusement précéder ou suivre les messages les plus insolites et les plus insolens. Les premiers valets de cette autorité regnante , qu'on appelle ministres , écrivoient platement sous sa dictée , à plusieurs départemens : *Faites des choix agréables au directoire ; et ils*

répandoient de l'argent pour rendre efficace un tel conseil. Mais ce grand ressort n'avoit pas assez de force parce que la profusion n'étoit pas assez grande ; les fonds étoient insuffisans pour acheter les deux tiers des élections dont on avoit besoin.

Toutefois alors malgré l'extrême servilité du corps législatif, le directoire ne put en obtenir une grande ressource sur laquelle il avoit déjà réglé son système des élections. Le conseil des cinq-cents lui avoit complaisamment octroyé le rétablissement des loteries : des spéculateurs cupides, à qui l'administration en étoit promise, alloient déposer dix millions entre ses mains , dès que les anciens auroient approuvé cette immorale résolution. On ne doutoit pas de sa condescendance ; mais ne voilà-t-il pas qu'un sermon du bon vieux Dusaulx , et l'intérêt ou la jalousie de Lecoulteux de Canteleux font repousser les loteries , et détruisent toutes les combinai-sions directoriales de germinal.

Je ne sais au reste comment il eut été possible , même avec ce secours , de les faire

réussir dans la juste mesure que le directoire avoit imaginée afin de n'avoir pour élus que des individus qui lui fussent agréables ; car s'étant un peu brouillé avec les jacobins par son ingratitudo anti-Babouviste , et les offusquant beaucoup par la morgue et l'appareil de sa prééminence , il devoit craindre qu'on en élût trop , ou de trop prononcés , qui seroient infailliblement devenus ses maîtres : des élections jacobines en majorité ne lui eussent certainement pas été bien propices ; aussi ne vouloit-il que les balancer par un nombre de jacobins égal à celui des élus bien intentionnés , afin de neutraliser les uns par les autres et d'opérer du moins la nullité de tous par ce mélange.

Faute d'argent , les élections furent exemptes de cette neutralisation ; et ce fut peut-être la première fois depuis la révolution , que le peuple élut à son gré . Il avoit besoin d'honnêtes gens , et il en choisit autant qu'il put pour représentans , pour administrateurs , pour juges . Sa résolution ferme de n'élire que des gens de bien , étoit

si connue que tel que son ambition faisoit aspirer fortement à ses suffrages et qu'elle a vendu depuis au parti du crime , comme Boulay (de la Meurthe) et quelques autres , n'en jouaient alors qu'avec plus d'hypocrisie , le rôle *d'aristocrates*.

Il en résulta une presque totalité de bonnes élections ; le peuple s'applaudissoit de son ouvrage ; il croyoit que le règne de la justice alloit enfin commencer pour lui , grace à ses choix . Son ame s'ouvroit à l'espérance , en même temps qu'elle jouissoit de ce qu'il venoit de faire. Mais le parti de la montagne frémissoit et faisoit frémir le directoire. Toutes les avenues , tous les sallons , tous les bureaux du Luxembourg retentissoient en échos lamentables , de ces cris de désespoir : « Ils sont tous royalistes , ceux que le peuple vient d'élire » ; et tout bas on en concluoit qu'il falloit d'une manière ou d'autre , les empêcher d'aborder le sanctuaire des républicains législateurs. Les esprits se mirent en travail pour inventer des moyens d'annuler les élections. Mais les

vies qu'on pouvoit supposer dans les unes, ne pouvoient pas l'être dans les autres ; et ce n'étoit qu'au corps législatif renouvelé qu'il appartenloit, suivant la constitution, de prononcer sur la validité des élections suspectes. Les dissentions qu'on avoit fomentées dans quelques assemblées primaires, n'avoient marqué que dans un très-petit nombre d'elles, on ne pouvoit pas en exciper contre toutes ; et l'on eut voulu les annuler toutes. Dans cet embarras, on imagina de profiter de l'article non rapporté du code brumaire qui excluoit les parens d'émigrés ; et l'on s'occupa un moment de déclarer émigrés les parens des élus, afin de s'en débarasser ; mais ce moyen demandoit un grand travail, il entraînoit des longueurs, et l'on n'avoit pas de temps à perdre. Les moyens violens furent alors proposés ; on songea déjà à travestir beaucoup d'élus en conspirateurs, et à les faire arrêter comme tels, dans leur départemens, espérant par là, d'intimider les autres et de les empêcher de se rendre à leur poste. Mais cet expé-

dient pouvoit occasionner l'insurrection des départemens ; « qu'importe ? dit un membre du directoire ; nous les réprimerons, et nous serons maîtres. » *Nous serons maîtres !* ce mot agrandit la petite ame de Rewbel et de Laréveillère ; elle s'électrise à l'idée de pouvoir conquérir l'autorité suprême ; le germe du triumvirat se forme dès-lors ; et la frénésie de cet espoir ne garde plus de mesures. On a des troupes et des canons, des officiers esclaves et des soldats machines ; on n'hésite plus à décider que la majorité des élus pour la représentation nationale, sera mise en arrestation comme fautrice de l'inroyable conspiration de Blankembourg. Qui peut empêcher l'exécution d'un pareil ordre ? Barras et Rewbel ont pour eux la majorité du directoire dans la sotte ambition de Laréveillère ; Letourneur n'approuve point cette mesure : et c'est dès-lors pour cela, qu'on se propose de lui faire prendre le lot sortant, au prochain tirage : Lareveillère qui n'avoit soupiré qu'après la vie privée du jardin des Plantes, se montre fait pour de

plus hautes destinées , il développe une ame vraiment directoriale et s'attache fortement à la perspective du pouvoir suprême. Carnot est le seul qui s'oppose énergiquement au projet. Est ce par respect pour la constitution , est-ce par simple esprit d'opposition à ses confrères , est-ce par envie de seconder les bonnes vues des nouveaux élus ? C'est à ceux qui lisent dans les replis du cœur des hommes , à nous le dire. Pour nous qui n'avons pas ce don céleste , nous ne saurions décider du motif de Carnot. Ce qu'il y a de certain , c'est que ce motif quel qu'il soit , agit puissamment sur lui. Carnot menaça de se porter au conseil des cinq-cents pour y dénoncer les manœuvres de ses confrères , et provoquer ainsi contre eux , toute la vengeance de la nation. Cette résolution , la détermination active de la rempîre , a déjà pétiné le triumvirat. Le plan reste suspendu : on ne sait plus quel parti prendre ; et pendant ces moments d'embarras , le temps s'écouloit , floréal approchoit , les députés arrivoient à Paris , et il sembloit déjà plus facile de les

faire expulser du corps législatif que de les empêcher d'y entrer.

Le génie féroce de la montagne , que rien n'embarrasse parce que la théorie expéditive de l'assassinat est toujours sa première conception , proposa d'égorger au même instant dans Paris , les nouveaux députés. Nous croyons bien que l'invention de cet expédient atroce n'appartenoit point au directoire proprement dit ; et il ne faut point perdre de vue que la faction montagnarde , qui sembla si souvent identifiée avec la faction directorielle , en fut cependant bien distincte. Il étoit tout naturel que les sans-culottes *agrariens* , partisans sanguinaires du *bonheur commun* , ne fussent pas cordialement unis avec les opulens amis de leur propre gleire , et de leur propre fortune , tels que sont les directoriaux. Ralliés ensemble , toutes les fois que le parti de l'équité prenoit quelque force contre eux , ils restoient divisés quand ils n'étoient plus menacés ni combattus. Aussi quelqu'un a t'il fort bien dit qu'il vaudroit mieux laisser les brigands d'une

forêt se diviser, se dévorer entre eux, que de les pousser à réunir leurs forces contre soi-même, en leur déclarant une franche guerre.

Quoi qu'il en soit, ce projet d'égorgement que le directoire n'eût pas conseillé, il ne le désapprouvoit point; il ne faisoit rien pour empêcher l'exécution, et même il en étoit venu au point de s'y prêter lorsqu'il avoit cru que sa complaisance, loin de paroître servir à favoriser l'assassinat, seroit regardée comme un témoignage de son vœu pour la réconciliation et la paix. Il fut donc convenu que les montagnards donneroient un splendide repas fraternel où ils réuniroient leurs collègues sortant par le sort, avec les députés du nouveau tiers. La salle du théâtre Francais, appelée l'*Odéon*, spectacle appartenant en quelque sorte au directoire, et situé, comme on sait, à côté de son palais du Luxembourg, fut le lieu convenu pour le banquet. C'étoit dans la chaleur des altercations qu'on espéroit d'y faire naître par la fumée des mets, et plus encore par la profusion et la multiplicité des

vins de toute espèce, qu'on se proposoit d'y égorger simultanément les députés du nouveau tiers. L'on ne demandoit pas mieux que d'y avoir pour témoins et pour complices, ces députés *métis* qui sont tantôt pour, tantôt contre la montagne, et qu'on désigne par l'honorables dénomination de députés du *ventre*; ils furent donc invités à ce festin : il n'est pas besoin de raconter avec quel empressement ces *ventrus* s'y rendirent.

On dira, si l'on veut, que les rapprochemens historiques sont des puérilités, nous n'en remarquerons pas moins que c'est dans cette même salle de l'*Odeon*, et avec l'assistance servile et stupide de ces *ventrus*, que trois mois après, l'on donna la mort d'une autre manière, à ce nouveau tiers qu'on n'avait pu massacer en cette rencontre. Il ne se crut pas assez frère avec les ex-conventionnels pour aller manger à leur table. Le vin offert par des mains teintes de sang, quoiqu'un nom de la fraternité, fut sans attrait pour lui. Les ex-conventionnels s'enivrèrent avec leurs amis et leurs complaisans ; les

les sortans et les restans se témoignèrent réciprocurement des regrets indicibles, et se prodiguerent d'inéfables embrassemens d'ivresse. On cassa les plats et les bouteilles, on vola les couverts et les serviettes, on fit banqu-route au traiteur ; mais enfin l'on n'assassina personne.

A travers mille dangers, le nouveau tiers parvint, comme par miracle, au premier floréal. Il entra au corps législatif ; et ce qui ne fut pas une chose moins étonnante, ce fut de voir ses pouvoirs vérifiés sans opposition générale ni particulière de la part de ses ennemis. Ils étoient déconcertés, abattus, désarmés par le peu de succès de leurs tentatives. Tel a toujours été le caractère de leur férocité, qu'elle se trouvoit tout-à-coup sans force au premier revers, et que le moment de l'enchaîner à jamais et de la frapper à mort, étoit celui-là même où elle venoit de manquer un coup projeté. Mais telle a été l'indolence ou l'ineptie des hommes honnêtes, que, plattement satisfaits de n'avoir pas été dévorés dans une occasion,

ils faisoient grace , plus par mollesse que par vertu , laissoient le crime reprendre courage , méditer de nouveaux complots ; et se reposoient commodément dans la présomptueuse confiance que , par l'effet de leur bonne étoile , ils échapperoient aux attentats futurs , comme ils avoient échappé aux machinations précédentes. Ils ont toujours trop agi comme des insensés qui croient être à l'abri de toute atteinte , tant qu'ils ignorent comment on voudra se défaire d'eux. Heureux encore si la crainte de troubler leur indolence leur eût permis dans la suite de croire au danger même qu'ils voyoient.

Pour fournir son effrayante carrière politique , ce tiers si neuf avoit une assez forte dose d'honnêteté provinciale , quelques talens , beaucoup trop de présomption , mais il n'avoit du tout point de connoissance dans l'art des factions , et par conséquent nulle ressource pour échapper aux pièges de celles au milieu desquelles ils se trouvoit lancé. Les précipices s'ouvrirent autour de lui , la faction directoriale se mit à le pousser .

pour le faire tomber dans celui qu'elle avait creusé devant lui ; la faction montagnarde eût voulu le faire reculer pour qu'il tombât dans le sien ; la faction orléaniste se contenta d'observer ses faux pas, d'exciter alternativement l'une et l'autre pour profiter des imprudences que toutes deux lui feroient commettre ; et le parti royaliste, qui ne sut jamais conspirer, ni jouer les conspirateurs, applaudissoit à ses sottises, s'obstinant toujours à croire bêtement que tout ce qui se fait de mal ou de bien par certaines gens, doit irrévocablement tourner à son avantage. Ce tiers de nouveaux débarqués mené, sans le croire, à sa perte, et par le directoire qui le poussoit, et par le royalisme qui le flattloit, ne ressembloit pas mal à ce pauvre animal qu'on fait marcher au sacrifice en le précédent avec un appât qui l'attire, tandis que par derrière on l'aiguillonne pour accélérer sa marche.

C'est pour cela qu'il ne faut pas condamner aussi amèrement qu'on le fait aujourd'hui, la marche trop prompte de ce nouveau tiers ; il

ne fut pas maître de ses pas : on le força de les précipiter ; et tel qui maintenant le blâme de sa précipitation, ne trouvoit point mauvais dans le temps, qu'il marchât vite à son but.

Veut-on au reste un exemple de la manière dont on le poussa dans les grandes questions qui devoient l'acheminer à sa perte, par de trop précoces loix de sagesse et d'humanité ? On le trouvera dans la discussion sur les cultes, engagée d'une manière non moins inévitale qu'imprudente.

Sans doute que si le corps législatif, où ce nouveau tiers formoit , avec une partie du tiers de l'année précédente , une majorité d'anti-révolutionnaires, si , dis je , il avoit pu paisiblement et sans être commandé par les circonstances , choisir la matière de son cours de législation , et si toutefois il n'avoit pas été conduit par un zèle aveugle , il eut attendu d'avoir affermi ses forces naissantes avant d'entamer la discussion la plus propre à soulever contre lui la fureur de tous les révolutionnaires. Mais il ne sut pas rester maître du choix des questions.

Impatient de le jeter dans celle-ci ; Merlin , ministre de la justice , homme d'une perfidie profondément habile , se mit à faire au clergé de la Belgique , la persécution la plus criante et même la plus illégale qui fut jamais , pour le forcer à réclamer la protection du corps législatif. Malgré les promesses antérieurement faites aux prêtres Belges de ne point les torturer par les lois vexatoires concernant le culte , il fit exiger d'eux brusquement l'acte de soumission prescrit par la convention aux prêtres français , dans les derniers accès de sa fureur anti-sacerdotale. Le décret du 13 vendémiaire servit de prétexte pour arracher violemment l'exercice du culte à la Belgique , cette contrée si attachée à la religion ; pour enlever ses prêtres respectés et chéris , pour les jeter dans les prisons , les faire condamner par les tribunaux criminels , susciter un soulèvement , et forcer indirectement les législateurs à s'occuper des matières religieuses.

L'expédient fut poussé à un tel excès de

violence qu'il obtint enfin l'effet que s'en promettoit Merlin. Le clergé de la Belgique invoqua la commisération du conseil ; le conseil trouva la plainte juste et fondée : une commission fut nommée pour examiner s'il convenoit encore d'exiger une déclaration des ministres des cultes ; cette occasion parut favorable pour réparer de grands torts, faire respirer enfin le clergé catholique écrasé par six ans d'atroces persécutions. L'enthousiasme de la justice et de l'humanité s'exalte à son égard : dans cet élan, on outre-passe le sujet de la première discussion, et l'on va déjà jusqu'à vouloir rappeler tous les prêtres déportés depuis cinq ans. C'étoit un écart insensé de la première question déjà si délicate; aussi les perfides montagnards s'empressent-ils d'applaudir à cet écart. Ils veulent que la question incidentelle du rappel des déportés, soit examinée avant la question principale qui concerneoit la soumission et le culte ; ils n'hésitent point à demander d'un commun accord, avec les nouveaux tiers,

que les prêtres exilés soient rappelés au sein de leur patrie.

Personne ne prit garde à cette subversion d'ordre dans la discussion des matières ; personne ne se demanda pourquoi l'abrogation des lois de déportation avoit été obtenue si facilement, sans opposition, des ennemis des prêtres, tandis qu'on essuyoit tant de contradictions sur les lois relatives au culte, qui ne présentoient presque point de difficultés. On ne vit pas qu'il importoit bien moins aux méchants de régler l'exercice du culte, que d'obtenir par ce perfide rappel, le spécieux prétexte d'accuser les nouveaux décrétans, de décréter formellement le retour de la monarchie, en rapiéçant des prêtres que tout le monde regardoit comme les ennemis irréconciliables de la république.

Après avoir induit le conseil à faire rentrer en France ceux qu'ils appeloient les apôtres de la contre-révolution, et qu'ils se réservoient bien de déporter ensuite, les adroits directoriaux induisirent l'impératrice de Camille-Jordan à demander dans son

rapport sur la police des cultes, le rétablissement des cloches : ils vouloient pouvoir dire encore que le tocsin de la contre-révolution alloit sonner bientôt contre les patriotes. Quelques tracasseries suscitées à dessein contre des paroisses qui ne vouloient point renoncer à l'usage de leur sonnerie , avoient fait prendre feu au jeune Camille : il voulut être le patron des cloches , lorsqu'il eut fallu abandonner à la mobilité des vents , les querelles que les agens du directoire avoient avec elles. Une ineptie grossière du pédant Rœderer qui , prenant parti , comme journaliste , dans le procès des cloches , se déclara leur ennemi , échauffa cette affaire par le moyen des journaux. Il dit gravement qu'il falloit les interdire , parce qu'elles faisoient *un bruit public.* Le pétulant Labarpe lui repliqua par maints violens brocards , et fit assaut d'inepties , en soutenant avec une risible opiniâtreté , qu'il ne pouvoit y avoir de liberté de culte sans carillon , parce que *les cloches faisoient une partie intégrante du culte catholique.* Jamais , je crois , on ne fut

et l'on ne dit plus de sottises avec plus de ridicule , plus de morgue et plus d'importance.

La partie honnête du corps législatif que son zèle présomptueux emportoit si loin , eut dû connoître en cette occasion , combien sa force étoit incertaine , chancelante ; et combien celle du parti contraire se servoit avec avantage de l'art des surprises pour l'emporter sur sa rivale. Après avoir eu la victoire dans la querelle de l'acte de soumission , celle-ci se la vit ravir le lendemain à l'improviste. Ce revers inattendu eut dû la convaincre de l'instabilité de ses petits triomphes , et de la mobilité de son pouvoir ; mais ses ennemis furent les seuls qui profitèrent de cette expérience.

Il fut plus évident que jamais , qu'il y avoit dans l'assemblée , une masse vacillante au gré de toutes les séductions et de toutes les promesses , et que c'étoit cette masse inertement docile qui composoit alternativement la majorité des bons et des mauvais : raison plus que suffisante pour les premiers ,

de ne pas trop compter sur la majorité qu'ils sembloient avoir

L'audace et l'espérance des autres en devinrent plus entreprenantes. Ils assaillirent de craintes le directoire ; ils lui persuadèrent qu'on ne vouloit rien moins que le mettre en état d'accusation , et sacrifier ses membres , pour opérer aisément ensuite la contre-révolution. De concert on se mit en devoir de contrarier les imberbes décrétans , et de s'en défaire.

Des clubs se forment de toutes parts , les sociétés anthropophages du théophilantropisme se multiplient sous l'égide de la liberté du culte ; les jacobins de tous les pays , sont avertis de se tenir prêts à combattre contre le royalisme qui siège dans les deux conseils , beaucoup d'entre eux sont mandés à Paris. Dans le nombre arrivent quantité de ces receveurs généraux de départemens à qui l'ex-conventionnel Lombard-Lachaux , secrétaire confident de Rewbel , avoit vendu leur emploi. Leur reconnaissance est si grande qu'ils viennent offrir les fonds de leurs caisses pour l'expédition projetée. Le général Hoche est

appelé , consulté , il promet d'amener pour l'exécution une partie de l'armée de Sambre et Meuse ; et il part pour la faire approcher . Toute celle d'Italie est électrisée : on lui persuade que le nouveau tiers s'oppose à la paix , empêche la solde des troupes et proclame la royauté ; il n'est pas un de ses généraux qui n'envoie au nom des soldats de sa division , une adresse virulente contre le corps législatif . Buonaparte lui-même , regardé comme le géant de la révolution , dit à ses troupes : « Des montagnes nous séparent de la France : vous les franchirez avec la rapidité de l'aigle... les royalistes , dès l'instant qu'ils se montreront , auront vécu... jurons guerre implacable aux ennemis de la république ». Les rues de Paris se tapissent de ces proclamations militaires et d'autres placards menaçans de toutes les couleurs . Les faubourgs sont émus : tout annonce une attaque décidée et prochaine .

Alors seulement on songeait à l'organisation de la garde nationale , dont on eut dû s'occuper dès le commencement , si on la re-

gardoit comme la sauve-garde du corps législatif et de la représentation nationale. Cette grande affaire , entamée trop tard , ne pouvoit qu'aiguillonner les malveillans , sans avoir le temps d'obtenir un effet propice , avant qu'ils eussent porté leurs coups. Le directoire ne dissimuloit plus ; au lieu de renvoyer l'inique Merlin du ministère de la justice , il appeloit à celui de la police , un mannequin de jacobinisme : Lenoir-la-Roche remplacoit Cochon qui en étoit l'effroi ; Bénézech et Pétiet cédoient leurs places à des hommes incapables de rien contrarier. Le métromane François-de-Neuchâteau devenoit ministre de l'intérieur ; et l'officier Scherer ministre de la guerre. Dans tout ce remue-ménage ministériel , la faction d'Orléans introduisoit aux relations extérieures , l'évêque Taleyrand-Périgord , sous la direction visible de la baronne de Staël et par les conseils et testins de l'adroit Montesquiou. Le suisse Benjamin Constant se chargea de porter les messages orléaniques de la baronne à l'évêque , de l'évêque à la baronne

ronne, et de diriger au gré de la faction ; le nouveau club de l'hôtel de Salm ou de Montmorenci.

Ce changement de ministres avoit consummé la division commencée depuis long-temps entre Rewbel, Barras, Laréveillère d'une part; et d'autre part, Carnot et Barthélémy qui pensoient que leur salut tenoit à la conservation de Cochon à la police, et leur honneur au renvoi de Merlin du ministère de la justice. En vain avoit-on essayé de faire entendre raison à Laréveillière, en le prenant par le foible extrême qu'il a de passer pour un honnête homme à la manière des girondins : ce qui n'est qu'un symptôme ridicule de pusillanimité dans la scéléritesse, quand on se prête, par penchant, à tous les crimes ; Laréveillière applaudit aux bonnes raisons et suivit les mauvaises, parce que le naturel reprend toujours ses droits. Cet homme difforme au moral comme au physique, qu'on pouvoit regarder comme le ventru du directoire, se jeta décidément du côté des méchans, forma dès-lors avec

oux ; ce triumvirat effréné contre lequel les phrases , les décrets , les temporisations des deux conseils , ne purent qu'être des armes impuissantes.

Barthélemy , dont nous n'avons rien dit encore , venoit d'être appelé de l'ambassade de Suisse à la pourpre directoriale ; par l'im- pulsion du nouveau tiers. C'étoit un homme foible , habile peut-être dans les négociations tranquilles , mais inepte dans l'art des factions violentes , et peu propre à leur résister. Ceux qui savoient mieux quel personnage il convenoit de placer au directoire , auraient préféré le général Beurnonville , homme honnête et bon , très-mince politique , mais sabreur décidé quand le brigandage lui résiste. Il sembloit qu'on aimoit mieux un négociateur docile qu'un partisan audacieux : on préféra ce qu'il ne falloit pas à ce qu'il falloit , et Barthélemy obtint la préférence.

En voyant ces changemens ministériels , on devoit comprendre les projets du triumvirat auquel il falloit des serviteurs entière-

ment dévoués. L'on n'avoit rien à dire , parce qu'il étoit maître de renvoyer les autres et de choisir ceux-ci ; mais sans avoir l'air d'en craindre davantage , il falloit se taire et préparer dans le silence les moyens de lui résister. Il n'en fut pas ainsi ; l'art chéri des phrases , qui faisoit la grande défense de la partie honnête du conseil des cinq-cents , fut mis en usage , et ne servit qu'à dévoiler toutes les alarmes qu'on avoit conçues. On affirma qu'on ne craignoit rien , en prouvant trop que l'on craignoit beaucoup ; et toute cette fanfaronnade de mots aboutit à-peu-près à la puérile déclaration d'usage , que les ministres , qui en étoient l'objet , Cochon par-dessus tous , avoient bien mérité de la patrie.

Cette vaniteuse exubérance de paroles sembloit aux membres du nouveau tiers , une chose si puissante pour leur sûreté , que , saisissant toutes les occasions de faire des sorties ronflantes contre l'ennemi directorial , ils parloient ensuite entre eux de leurs discours , comme si la stérile gloire d'avoir bien dit , valoit seule une victoire. Sans

doute que les Philippiques et les Catilinaires illustrèrent leurs auteurs ; mais cette illustration ne vint-elle pas plus de l'effet qu'elles produisirent que de l'éloquence qui les émoussa. Ce n'est que par l'efficacité de la commotion qu'elle donne, qu'on doit estimer l'usage qu'on en a fait. Démosthène parla, et les Athéniens s'armèrent contre Philippe ; Cicéron parla, et Catilina, voyant aussitôt ses complices frappés de mort, s'ensuit en Etrurie. Mais Henri-Larivière, Pastoret, Camille-Jordan ont parlé, et parlé beaucoup ; la conspiration n'en est pas moins allé son train. Veux-je donc faire le procès à l'éloquence elle-même ? Non ; j'admire le pouvoir que je lui connais sur les ames sensibles, fortes et magnanimes ; mais quand on n'emploie ses divins ressorts qu'envers des auditeurs myriagrammatisés et reconnus pour être sans énergie, on ne fait que se rendre coupable de sa profanation ; et s'il est vrai qu'alors on soit éloquent, c'est bien en pure perte pour soi comme pour la patrie.

Pendant ce temps-là , le ministre Lenoir-Laroche faisoit , dans un placard séditieux , son appel aux patriotes contre les conseils ; et vingt-sept mille hommes , de l'armée de Sambre et Meuse , marchoient sur Paris ; ils en étoient déjà plus rapprochés que la constitution ne le permet ; il y en avoit beaucoup d'arrivés à Reims , à Chartres , à la Ferté-Alais . Une artillerie formidable suivoit ces troupes , destinées à camper à Saint-Denis , l'estampes et autres lieux circonvoisins . Elles étoient travaillées de la manière la plus atroce contre le corps législatif . Il s'en émût sérieusement . Mais , toujours servilement fidèle aux formes constitutionnelles , dans les momens critiques où l'on n'en gardoit plus aucune envers lui , il se borna à demander au directoire des renseignemens sur ces aprêts hostiles . Le directoire répondit dans le jour , selon qu'on l'avoit exigé , mais sa réponse grossièrement menteuse , n'étoit nullement propre à calmer les craintes . Il supposa que ces troupes alloient à Brest , que c'étoit par la faute d'un commissaire des guerres qu'elles

avoient passé si près de Paris ; et enfin qu'il avoit donné l'ordre de les en faire éloigner. Mais il avoit été docile à répondre , et cette docilité sembla désarmer les conseils ; on se sépara comme si ce qu'il venoit de dire, le justifioit à merveille , et pouvoit dissiper toute inquiétude.

La commission des inspecteurs de la salle des cinqcents dont les allarmes étoient augmentées à chaque instant par des rapports de plus en plus effrayans , vinrent cependant témoigner , par l'organe de Doulcet de Pontécoulant , l'un d'eux , que la réponse du directoire étoit dérisoire dans les conjectures très-allarmantes où l'on se trouvoit. Ces circonstances étoient telles qu'il demanda qu'on adjoignît aux inspecteurs les généraux Pichegru et Villot , et qu'en exigeât du directoire de plus amples renseignemens. Cette proposition , d'adjoindre ces deux généraux , effarouche les directoiaux , et les montagnards : Lamarque , Guillermardet entrent en convulsion ; Thibaudçan lui-même craint l'adjonction : on

commençoit à hésiter , lorsque Pastoret vint hâter l'avantage en leur faveur , par cette phrase à jamais ridicule : « L'écu de des passions révolutionnaires se brisera devant la fermeté du corps législatif , comme la rage impuissante des flots se brise au pied du roc dominateur des mers . » Et il conclut de cet amphigouri , qu'il falloit différer l'examen de l'adjonction jusqu'après le rapport de la commission . Avec ce *mezzo termine* , Pastoret fit écarter Villot et Pichégru , à la grande satisfaction des malveillans .

C'est ici le lieu d'observer , pour l'intelligence de ce qui va suivre , que la partie non montagnarde du conseil des cinq-cents , étoit composée de mille petites factions d'amour-propre et d'intérêt personnel , qui s'opposoient à cet ensemble , à cette promptitude de détermination qui seuls pouvoient la sauver . Je ne me dissimule pas qu'il y existoit quelques royalistes , mais chacun d'eux avoit son système particulier de monarchie dans lequel il se réservoit un poste éminent . D'abord je suis certain qu'on n'y

auroit pas compté dix francs royalistes de l'ancien régime. Mais il y avoit des constitutionnels de 91, et des monarchistes à la manière de la constitution anglaise : dans ces deux classes, on pouvoit ranger les Vau-blanc, les Dumolard, les Pastoret, les Portalis. Enfin, il y avoit des royalistes d'Orléans, dont chaque parti fut d'abord alternativement la dupe, et qui le devinrent à leur tour, en cette occasion, de la faction dominatrice.

Les vues divergentes de ces royalistes divers faisoient que quand ceux de l'une de ces espèces avancoient trop au gré des autres, ceux-ci la retenoient; et de même quand ceux-ci prétendoient s'élancer, ceux-là les arrêtoient : delà cette tactique funeste de temporisement et de modération que certains députés, trop influens dans l'assemblée, mirent si perfidement en œuvre dans plus d'une occasion essentielle, où le salut public exigeoit une irrésistible précipitation.

A ces hommes temporiseurs et modérés, dont nous venons de parler, s'attachoient

plusieurs d'entre ces républicains , qui , redoutant bien plus les jacobins que les royalistes , passeroient pour honnêtes s'ils n'avoient commis de ces délits révolutionnaires par lesquels ils se lient au gouvernement actuel comme à l'impunité. Ils n'en voyent le garant que dans l'autorité directoriale , à laquelle ils ne veulent pas qu'on porte atteinte , lors même qu'elle attenteroit à la liberté publique. Thibaudeau fut trop ordinairement leur prototype.

Il y avoit en outre un parti *métis* qui , feignant de servir alternativement les républicains et les royalistes , les jouoit également , dans la vue de subjuger les uns et les autres : jaloux de la gloire et de la puissance des directeurs , son but principal et secret étoit de régner à leur place : tels les Rovère , les Aubri , les Boissi-d'Anglas et quelques autres.

Qui s'étonnera maintenant qu'un corps , formé de membres non moins incohérens en systèmes qu'opposés en intentions , n'ait pu marcher sans dislocation vers un but com-

mun ? Aussi le triumvirat directorial, s'affermisant de plus en plus dans son union, affectoit il de braver et ennemi disloqué. Il répondit à la question faite sur les troupes, que, « pour calmer les inquiétudes, il ne croyoit pas pouvoir mieux faire que de transmettre un rapport du ministre de la police sur la situation de Paris, » qu'on ne lui demandoit pas, et dont on n'avoit que faire : c'étoit pousser l'ironie au dernier degré d'impudence. Que fit-on ? Les uns en rirent, les autres en murmurèrent ; et personne n'osa seulement accuser le directoire de manquer de respect au corps législatif.

La commission cependant montra plus de tête et de courage ; elle vint faire décider, par l'organe de Lenormand, qu'il falloit que dans la séance du lendemain, le directoire fit connoître le nom du signataire de l'ordre en vertu duquel les troupes avoient marché sur Paris, et qu'il présentât le tableau exact des troupes qui se trouvoient tant dans cette ville, que dans les environs.

Le directoire répondit, mais du même ton

que la veille. Il affirma qu'il ne connoissoit pas celui qui avoit tracé la feuille de route ; qu'il savoit seulement que Lesage , commissaire des guerres , avoit fait préparer des logemens à la Ferté-Alais , dont la distance de Paris n'est pas constante , puisque quelques-uns l'estiment de treize lieues , quoique Vosgien , dans son dictionnaire ne la croie que de onze. Quant à l'état des troupes , le directoire dit ce qu'il voulut , et l'on devoit s'y attendre.

Le tout , renvoyé à une commission particulière de cinq membres , du nombre desquels étoit Pichegru , donna lieu à un rapport qu'il vint faire lui-même avec une modération qui parut , je ne sais pourquoi , un excès de sagesse : « La commission , selon lui , s'étoit moins occupée des dangers qui avoient pu exister que des moyens de les prévenir. Rien de plus certain , continuoit-il , que la marche des troupes. Qui l'a ordonnée ? Le directoire et le ministre de la guerre déclarent n'en avoir point eu de connaissance. Quel est donc ce nouveau pouvoir qui s'élève au-dessus

de la loi , et dispose à son gré de la force armée ? Si les troupes étoient destinées pour une expédition maritime , pourquoi leur a-t-on donné l'ordre de rétrograder , dès que leur mouvement a été connu . Pourqnoi leur direction , en venant de Namur , a-t'elle été prise par le sud de Paris , au lieu de l'être par le nord pour se rendre à Brest ? Pourquoi , dans une expédition maritime , faire figurer 5000 hommes de cavalerie et un régiment d'artillerie légère ? Nous pourrions bien remonter aux causes de ces mouvements , mais nous avons été arrêtés par la constitution sur le mode de responsabilité à exercer contre les agens du gouvernement . » Pichégru termina son discours en affirmant qu'on n'avoit rien à craindre , parce que les armées républi- caines se refuseroient à toute démarche qui auroit pour but de violenter ou de mutiler la représentation nationale ; et cependant , par une belle péroraison , il les invitait à n'en rien faire : ce qui prouvoit en même temps qu'il ne comptoit pas beaucoup sur elles .

La conclusion de tout ce qui venoit d'être dit

dit, fut la fixation des limites par des poteaux, et la menace de peines sévères à tout commandant, à tout soldat qui les passeroit, même en vertu d'ordres supérieurs ; l'on régla que nul mouvement de troupes ne pouvoit être fait désormais sans un ordre du directoire, transmis par le ministre de la guerre, afin que la responsabilité du gouvernement, en pareil cas, ne fut plus une chimère à l'avenir.

C'étoit-là ce qu'on appeloit de grandes mesures ; celles d'un ordre inférieur consistoient à proscrire les sociétés populaires, à déterminer l'organisation de la garde nationale, et de celle du corps législatif, à retirer au directoire le droit de destituer les militaires ; on s'applaudissoit de resserrer chaque jour son pouvoir, sans se douter qu'il pouvoit reprendre, en un instant, avec usure, au moyen du canon, tout ce qu'une année de délibérations auréit semblé lui ravir de puissance. On avoit d'autant plus de tort de se glorifier de ces espèces d'espiégleries, que le conseil des anciens se gardoit bien de les

approuver toutes. Il en adoptoit quelques-unes pour ne pas mécontenter tout-à-fait le conseil qui les avoit proposées , mais il en rejettoit d'essentielles pour ne pas s'attirer l'animadversion du directoire. Les membres honnêtes de ce conseil montraient toute la timidité , la foiblesse du viel âge , sans en posséder les années , la sagesse et l'expérience. Amis du repos , ils ne vouloient point avoir de tracasseries avec l'autorité des troupes et des canons. Aussi quand on parlloit des dangers dont elle menacoit le corps législatif , ils se rassuroient en disant lâchement : « Ce n'est pas à nous qu'on en veut. » Ainsi raisonnaient les Tronchet et tant d'autres qui déclarèrent que , par suite d'un tel système , le conseil des anciens ne se prêteroit jamais à l'accusation d'aucun membre du directoire , quelque pût être son délit , et quelques nombreuses , quelqu'évidentes que fussent ses forfaitures.

Elles n'étoient , certes , pas douteuses en cette rencontre , comme on peut en juger par le rapport que Delarue vint faire au nom

de la commisaion des inspecteurs du conseil des cinq-cents, malgré les réticences qu'il s'y imposa. « Il résulte, dit-il, des renseignemens reçus, que vingt-six à vingt-sept mille hommes, tirés de l'armée de Sambre et Meuse, ont marché sur Paris avec de l'artillerie ; que pour les faux frais de ce déplacement, on a épuisé les caisses des receveurs de départemens qui se sont trouvés sur la route ; que les libelles journaliers de *l'Ami des Loix* et de *la Sentinelle* sont envoyés avec profusion dans les armées ; que loin de rétrograder, les troupes s'avancent encore par l'ordre du général Hôche ; que la redoutable légion des *Frances* se rend à Paris par pelotons, en habit bourgeois ; que les armées délibèrent, correspondent entre elles, font des arrêtés effrayans, des proclamations incendiaires ; que le pouvoir exécutif est loin de s'opposer à rien de tout cela, etc. » Qui ne croiroit que le rapporteur en va conclure que ce pouvoir exécutif est coupable ? Non, la foiblesse empêche d'être conséquent. Delarue se borne à faire demander au

directoire s'il a reçu d'autres renseignemens sur la marche des troupes , et comment il s'y prend pour arrêter la violation de l'article de la constitution qui défend à la force armée de délibérer. Eut-on donc voulu que le directoire s'accusât lui-même? alors sans doute supposant bien vite du repentir dans son aveu , l'on se fut empressé de l'absoudre pour qu'il ne fût plus question de toutes ses forfaitures. L'impuissance de punir se fut tiré d'un grand embarras , si elle eut trouvé seulement un prétexte de pardonner et de faire accepter le pardon.

Il lui auroit même suffi d'une réconciliation amicale , où elle se seroit attribué quelques torts qu'elle n'avoit pas , pour qu'en les compensant avec ceux des vrais coupables , on put en venir aux embrassemens de la fraternité. C'est ce qui décida les commissions d'inspecteurs des deux conseils à envoyer au directoire une députation chargée de se prêter à des vues de rapprochement que lui supposoit Carnot , qui en étoit alors président. On en reçut de belles promesses de paix ; et

néanmoins le triumvirat directorial suivoit son projet de guerre avec la même activité.

L'attaque pour laquelle on avoit fait venir tant de troupes , auroit eu lieu le 9 thermidor : ce n'auroit pas été se mal venger du mauvais tour que Robespierre avoit éprouvé pareil jour , trois ans auparavant ; mais on avoit été forcé d'ajourner. Le 10 aout sembloit une époque convenable ; mais l'on ne pouvoit pas être sûr de célébrer l'anniversaire de ce fameux jour , par le siège projeté des deux conseils , parce qu'on craignoit que le général Augereau , venant pour cela de l'armée d'Italie , ne fût pas arrivé à temps. Hoche n'étoit plus l'homme nécessaire ; son amour-propre en souffrit , il se plaignit amèrement de n'avoir pas consommé l'expédition dont il avoit commandé les préliminaires , il ne voyoit qu'avec humeur qu'un autre alloit en avoir la gloire , il offrit sa démission , et demanda un passe-port pour aller bouder en Suisse , disant qu'il feroit imprimer la correspondance et les ordres officiels qu'il avoit reçus ; il écrivit à tort et à travers ,

des lettres qui le compromirent, et il fit tant qu'on jugea très-utile de s'en débarrasser par le poison.

Le directoire n'aimoit point les serviteurs scribomanes, auxquels il avoit donné quelque confiance, parce qu'ils ne manquoient jamais de se compromettre, et de l'embarrasser lui-même par leurs indiscretions. C'est pourquoi il donna congé au nouveau ministre de la police, Lenoir-Laroche, qui croyoit faire merveille en pérorant, comme nous l'avons vu, par des affiches très-révolutionnaires, les bons citoyens de Paris. Si le directoire fut indulgent avec une prédilection si marquée envers le *rédacteur* de son journal officiel, des menaces et des injures duquel le corps législatif s'étoit plaint, ce fut à cause des bons offices que son journaliste avoit rendus à Robespierre, et pouvoit lui rendre à lui-même. Il en fut quitte pour le renier quelquesfois, et il retourna les reproches qu'on lui faisoit, contre les journaux amis des conseils, en sollicitant contre eux, des loix répressives de la liberté de la presse, du frein

desquelles le journal dicté, salarié par lui ;
avoit plus besoin qu'aucun autre.

Dès-lors il étoit déjà décidé entre Rewbell, Laréveillère et Barras , à l'insu de Barthélemy et de Carnot , que dès que la présidence de ce dernier seroit finie, le 10 fructidor , ils nommeroient président, non Barthélemy , suivant que l'exigeoient les bien-séances , mais Laréveillère , l'un des triumvirs , pour avoir la signature présidentiale à leur disposition. Il fut ensuite arrêté qu'après s'être assuré de la personne des députés les plus hardis à lutter contre eux , après avoir dispersé par la frayeur ceux qui l'étoient moins , on enverroit au conseil , où ne resteroient plus en grand nombre que des directorians et des montagnards , un message pour dénoncer une conspiration royaliste dont les députés proscrits seroient accusés d'être les fauteurs. On songeait déjà à faire sortir cette découverte du porte-feuille pris à M. d'Antraigues , quoiqu'il fût notoire qu'on n'y avoit rien trouvé de semblable. Enfin l'on comptoit faire décréter la mise en jugement de ces

députés , et les envoyer à la Haute-cour établie à Vendôme , dont on ordonna sur-le-champ de faire mettre en état toutes les prisons. Mais on sentit bientôt que cette dernière disposition pourroit donner un résultat funeste aux exécuteurs des premières , parce que dans une procédure réglée , les accusés pourroient se justifier , et confondre , accuser , perdre leurs accusateurs ; on renonça donc à la Haute-cour , et l'on trouva qu'il vaudroit bien mieux perdre les proscrits sans les entendre , comme on l'exécuta dans la suite , que de les juger dans les formes , comme on l'imaginoit alors.

Augereau venoit d'arriver à Paris , avec la collection de toutes les adresses fulminantes de l'armée d'Italie,(le 22 thermidor ou 9 août;) la présence soudaine de ce général , que son jacobinisme connu rendoit si digne du faubourg Saint-Marceau , où , comme Henriot , il avoit vu le jour , sembla du plus sinistre augure. Il étoit un des officiers qui avoit fait signer à leurs troupes , les plus menaçantes proclamations ; si l'on avoit pu croire que le

directoire n'en eût pas été complice , on eut cru qu'il alloit censurer Augereau , et le destituer . Mais on ne douta pas un instant que ce général ne fût destiné à remplir de funestes desseins , et l'on ne parla plus de lui qu'avec ce frémissement de terreur qu'on éprouve encore , lorsqu'en songe , on croit voir l'ombre de Robespierre .

La parfaite collusion ne tarda pas à devenir évidente ; car lorsque le corps législatif attendoit encore de savoir ce que le directoire avoit fait pour empêcher et pour punir les délibérations illégales des armées et des généraux , il récompensa Augereau de celle qu'il avoit faite , comme de toutes celles qu'il avoit approuvées , en le nommant commandant de l'armée de l'intérieur , à la place du général Hatry , renvoyé tout exprès .

Cependant l'heure d'agir n'étant pas encore venue , Augereau dissimuloit ; il affectoit des dispositions très - pacifiques et tout opposées à celles qu'on lui attribuoit avec raison . Des députés de la commission des inspecteurs de la salle des anciens , l'ayant

rencontré chez le ministre de la guerre, l'un d'eux, M. de Murinais, vieux et respectable militaire, lui ayant franchement exposé ses inquiétudes particulières, « Général, répondit Augereau, faites-moi la grâce de croire qu'un soldat qui a été heureux à la guerre, qui s'est peut-être illustré en Italie, et qui est enfant de Paris, ne voudra jamais se déshonorer en versant le sang des parisiens ; et qu'un républicain ne souffrira pas qu'on attente à la représentation nationale. »

La conduite d'Augereau ne s'accordoit point avec ces rassurantes paroles, car il travailloit à ses préparatifs pour exécuter les complots du triumvirat. Il venoit de faire amener de Meudon, à l'Ecole Militaire, dix-sept pièces de canon. Il calculoit déjà avec le commandant du régiment de cavalerie, caserné au même endroit, combien il lui faudroit de temps pour seller, brider et se rendre à la barrière du jardin des Tuilleries, avec sa troupe, dès l'instant qu'il en auroit reçu l'ordre. La notoriété des liaisons intimes d'Augereau avec le fameux Santerre, n'é-

toit propre qu'à augmenter les allarmes. On lui donna pour commander sous lui, dans Paris, le général Verdiere, ci-devant aide-de-camp de Buonaparte. L'armée d'attaque sembloit organisée : le directoire donna le manifeste. J'appelle de ce nom, le message qu'il envoya, le 10 août, aux deux conseils, message qu'on attendoit depuis cinq jours, et qu'il ne différa pas sans intention, jusqu'à ce jour d'horrible mémoire.

Après avoir encore une fois rejeté le blâme de la marche des troupes sur le commissaire Lesage, et le général Richepance ; après avoir encore une fois supposé le trajet de Namur à Brest par Chartres et Alençon ; il dit qu'il ne voyoit dans la plupart des adresses des armées, qu'une protestation d'employer leurs armes pour le maintien de la constitution. « Au reste, ajouta-t'il, la cause de ces adresses est dans l'inquiétude générale qui s'est emparée de tous les esprits ; elle est dans le défaut des paiemens qui fait craindre aux défenseurs de la patrie d'être privés de leur subsistance ; elle

est dans la persécution et les assassinats de tous les acquéreurs de domaines nationaux, des fonctionnaires publics, et pour mieux dire, dans le mépris de tous ceux qui ont épousé la cause de la liberté ; elle est dans la partialité de certains tribunaux, dans l'insolence des émigrés et des prêtres rentrés ; dans les journaux qui prèchent ouvertement le rappel de la royauté ; elle est dans l'intérêt que l'on prend à la prospérité d'un gouvernement voisin. Elle est dans le projet qu'annoncent des hommes plus ou moins influens dans les affaires publiques, contre l'ordre actuel des choses ; elle est dans le projet de perdre les généraux, l'un en Italie, et l'autre au nord de la France ; elle est enfin dans la crainte de voir s'échapper une paix qu'ils ont acquise au prix de leur sang : paix demandée par les puissances obligées de céder à la bravoure de nos défenseurs : paix retardée par les mêmes puissances, comptant sur la mort de nos plus braves généraux : voilà la cause de ces adresses. *

« Le directoire le répète : il fera son devoir , en rappelant aux défenseurs ce que la constitution leur permet et leur défend. Il espère sauver les propriétés et la liberté ; mais il ne consentira pas à prêcher une fausse sécurité ; il trahiroit son devoir , s'il ne disoit pas qu'on cherche à renverser le gouvernement établi ».

Les partisans des auteurs de ce manifeste étoient en mesure pour en augmenter l'effet. Lamarque avoit dans sa poche une longue apologie du directoire , qu'il vient à l'instant déclamer à la tribune , il conteste au conseil le droit d'interroger le gouvernement sur la marche des troupes : il affirme que le pouvoir exécutif n'est pas sous la dépendance du corps législatif , et finit par voter d'affectueux remercimens aux trois directeurs , pour la modération qu'ils ont montrée en repoussant les soupçons injurieux que la commission des inspecteurs s'étoit permis d'élever contre le triumvirat qu'il appeloit la majorité du gouvernement.

On ne pouvoit être bravé d'une manière

plus insolente. Pour que la grossiereté n'y manquât pas , Talot s'en mêla , et dit des injures à ceux qui murmuroient des assertions de Lamarque. Vaublanc redonna cependant un peu de dignité au conseil , par une espèce de réponse très-ferme au directoire et à Lamarque tout ensemble , dans laquelle il prouva sans réplique que l'on avoit le droit de surveiller les actions du gouvernement , et que la commission des inspecteurs , n'agissant qu'afin de donner au conseil des renseignemens nécessaires pour leur sûreté , ne pouvoit être soupçonnée de vouloir devenir un troisième pouvoir , comme on l'avoit insinué malicieusement . « S'il existoit des dangers , ajouta t'il , falloit-il donc ne pas en être averti ? On vous dit qu'il n'y avoit pas de complots : tant mieux ; mais s'il y en eût eu , eut-il fallu les laisser exécuter avant de les connoître ? On dit qu'il faut dénoncer le directoire , et non le surveiller ; cette maxime est subversive de tout gouvernement républicain. La surveillance , comme je l'ai déjà dit , est un des pre-

meurs devoirs du corps législatif. On dit que les émigrés sont rentrés.. Je vous avoue que quand j'entends annoncer un tel fait, je porte mes regards sur le directoire, et je me demande quel est donc le pouvoir qu'il faut lui donner pour l'empêcher ? Vous lui avez donné le droit de vie et de mort ; car il est le maître de prononcer ou de refuser la radiation d'un citoyen , de le dépouiller de ses biens , et de l'envoyer à l'échafaud. Pouvoir inconstitutionnel , pouvoir que n'ont pas les despotes les plus absolus ! et il se plaint des émigrés ! Est-ce le corps législatif qui veut leur rentrée en France ? empêche-t-il le directoire de faire exécuter les lois ? On dit enfin que les acquéreurs des biens nationaux sont assassinés. Je ne crois pas que le directoire en veuille accuser le conseil des cinq-cents ; tous les jours on rend des loix pour faire vendre les biens nationaux , et sans doute ce n'est pas pour faire assassiner les acquéreurs . »

Que produisit cette violemmente sortie de Vaublanc ? Rien autre que la formation d'une commission pour présenter des mesures légis-

latives sur ce message , qu'on envoia au conseil des anciens. Et comme si c'étoit déjà trop d'avoir résolu de former cette commission , on la composa de manière à ce qu'elle ne donnât aucun résultat convenable aux circonstances. On y plaça des hommes de chaque parti : des républicains conventionnels , des monarchiens de 91 , des orléanistes et des directoriaux déguisés. Ce furent Siméon , Emery , Boissy - d'Anglas , Thibaudeau , Jourdan (des Bouches du Rhône), Pastoret et Vaublanc qui composèrent cette nouvelle commission.

Les anciens se mirent gravement en comité général pour délibérer avec mystère sur ce fameux message : leur commission d'inspecteurs leur communiqua une partie de ce qu'elle savoit des complots du directoire , et fit deviner le reste , en suggérant de transférer le corps législatif hors de Paris. Quelle proposition pour des gens que des intérêts et des plaisirs locaux rendoient inébranlables ! Toutes les révélations du

monde n'auroient [pas contrebalancé de si dominantes inclinations.

Les journalistes se plaignoient alors de ce que les jeunes gens et les jeunes femmes de Paris , courroient en foule aux spectacles , aux jardins d'Idalie , de Tivoli , sans daigner s'occuper du danger. Sans doute que cette fureur du plaisir méritoit leur courroux ; mais pourquoi ne reprimandoient-ils point ces représentans , dits *des bons*, qui , pour la plupart , se montroient avec une assiduité scandaleuse et des alentours plus scandaleux encore , dans ces différentes fêtes. Ne vit-on pas même le dimanche , veille du 18 fructidor , celle de Saint-Cloud , dont le directoire avoit fait les fonds , et retireoit les bénéfices , n'y vit-on pas , entre autres , le député Siméon qui , dans ces momens critiques , où l'on eût dû rester en permanence , jouoit ainsi la présidence du conseil des cinq-cent^e dont on l'avoit revêtu !

Quoi qu'alors il fut difficile de prendre un parti décisif , ce n'étoit pas une raison d'aller oublier son embarras au sein du plaisir . La

triumvirat directorial , loin de montrer une semblable légéreté , s'occupoit activement de se faire des amis nombreux dans les conseils ; et quand il fut sûr de les avoir , il desira qu'on essaya de porter contre lui cet acte d'accusation que naguère il redoutoit avec effroi. Il étoit assuré d'avoir en sa faveur , la majeure partie du *ventre* du corps législatif , laquelle réunie aux montagnards , lui eut procuré une majorité toute dévouée dans l'un et l'autre conseil. Avec cette certitude , Lamargne provoquoit le parti contraire à porter cet acte d'accusation contre les directeurs; mais on n'osa rien en faire : l'occasion étoit manquée , et cette conduite de timidité , d'insouciance et d'irrésolution n'étoit propre qu'à détacher de plus en plus de soi , ces hommes lâches , stupides , sans principes , et presque toujours vicieux dont le parti le plus énergique pour le mal obtient toujours la préférence. Son union , son ensemble offrent bien plus d'avantages et de sûreté à ces hommes méprisables auxquels il faut un appui et de l'impunité. Si la faction du bien montroit une énergie supé-

rieure à celle du mal , on les verroit peut-être préférer le bien au mal. Mais quand la première est pusillanime , chancellante , tandis que la seconde s'anime et se renforce par les contradictions qu'elle éprouve , l'on doit bien s'attendre qu'ils se jettent dans les bras du crime et de la scélérité. Eh ! n'est-ce pas ainsi que , par la faute des honnêtes gens , depuis le commencement de la révolution , les méchans se sont maintenus dans leurs succès et leur prospérité !

Que faire en cette circonstance ? Ce n'étoit pas sans doute de s'arrêter à des rapports , des discussions , des loix : le mal étoit trop pressant et trop impétueux pour être réfréné par de pareils moyens ; et s'amuser à parler contre lui , et à parler avec l'accent de la poltronnerie , c'étoit augmenter son audace. Tel est l'effet que durent produire , et que produisirent le rapport de Tronçon-Ducoudray , au conseil des anciens , et celui de Thibaudeau à celui des cinq-cents. Le premier sur-tout s'exprima de la manière la plus pitoyable , il justifia en quelque sorte

des attentats du directoire, et censura les opérations législatives du nouveau tiers, comme on peut le voir par les citations suivantes :

« Après de longs malheurs, dit-il, la France vit ses nouveaux législateurs se présenter au corps législatif, bouillant de l'amour de la justice; mais, il faut l'avouer, l'expression quelquefois trop vive du sentiment de la justice en eux, a pu allumer dans quelques ames trop sensibles, l'amour jaloux de la liberté. *Qui de nous, représentans, n'eut, un moment du moins, éprouvé les craintes des chefs suprêmes du gouvernement?* C'est à cette époque que les bataillons paroissent aux portes de Paris. Par quel ordre ces troupes ont-elles marché? le directoire transmet la réponse loyale du général Richépane, par rapport à quelques-unes; il eut dû s'expliquer aussi sur le mouvement des autres corps que le général n'avoit pas commandés. Des adresses nombreuses partent des armées: ces adresses respirent l'amour de la liberté; le sentiment qui les dicta, est

pur , mais la constitution défend à la force armée de délibérer : le directoire devoit (*non punir*) mais dire : vous êtes citoyens avant d'être soldat, et c'est pour assurer vos droits de citoyens que nous vous *défendons* d'outrepasser les limites fixées aux soldats.... On parle de loix liberticides ; où sont-elles ?... Les émigrés et les prêtres réfractaires rentrent , les acquéreurs des biens nationaux sont diffamés , assassinés ; mais les tribunaux sont-ils fermés ?... Le corps législatif éloigne la paix ; eh ! tous nos vœux ont été pour elle » !

Parler ainsi , c'étoit prendre le ton d'un complice tremblant qui , dans la crainte du jugement , cherche à s'excuser ; et il falloit prendre l'attitude d'un juge dont rien ne peut faire flétrir la sévérité. Après avoir ainsi louvoyé , Tronçon-Ducoudrai ne vit rien de mieux que d'inviter le conseil des anciens à « établir pour médiateur entre le conseil des cinq-cents et le directoire , la sagesse qui jusqu'à ce jour , n'avoit cessé de l'animer » .

Cette platte conclusion eut du soulever

d'indignation le conseil des cinq-cents , en ce qu'elle annonçoit ouvertement que celui des anciens ne vouloit point faire cause commune , en ce moment critique , avec lui , quoique ces deux conseils fussent indivisible et égaux ; celui des deux cent - cinquante prétendoit non seulement exister sans l'autre , mais encore se montrer son supérieur en sagesse comme en autorité . Le trop prudent conseil des cinq-cents ne récrimina point contre ces révoltantes prétenions , dans la crainte de se détacher entièrement de l'autre conseil qui se garda bien de les désavouer .

Thibaudeau qui , le lendemain , vint au nom de la commission dont il étoit membre , entretenir les cinq-cents du message du directoire , s'exprima plus énergiquement que Tronçon-Ducoudrai . « La république , dit-il , s'avancoit d'un pas ferme vers ses glorieuses destinées quand un génie malfaisant est venu l'arrêter dans sa marche , diviser les premiers pouvoirs , appeler les soupçons , exhumer les haines , ressusciter d'odieux

projets, alimenter de coupables espérances ;
 et jeter l'épouvante au milieu du peuple.
 Des changemens inattendus dans le ministère,
 des mouvemens extraordinaires de troupes ,
 offrirent tout-à-coup une réunion de circons-
 tances qui durent exciter votre sollicitude....
 vous connoissez le recueil des adresses de l'ar-
 mée d'Italie; on y trouve des projets criminels
 qui sont l'ouvrage de quelques factieux ; et
 ceux qui ont tracé ces phrases exécrables
 vivent encore ! et les directeurs n'ont pas
 même destitué leurs auteurs ! que dis-je ?
 ils les ont excusés ! Corps législatif !
 Directoire ! vous répondrez solidairement
 du salut public. Malheur au pouvoir qui se
 fonde sur l'appui des baïonnettes ! Il doit
 finir par en être immolé. Magistrats suprêmes
 de la république ! aujourd'hui ces adresses
 sont dirigées contre la représentation nationale : demain elles seront dirigées contre vous.
 Ne souffrons point que des militaires , forts
 de la victoire , parlent comme s'ils n'avoient
 vaincu que pour eux-mêmes. Rappellons-nous
 ces temps désastreux où les armées romaines ,

n'ayant plus de patrie, n'avoient plus que des généraux. Plus les armées françaises ont rendu de services à la France, plus nous devons être sévères à réprimer leur premier écart. Le directoire s'est empressé, dit-il, d'arrêter la circulation de ces adresses irrégulières ! Cette réponse n'est pas digne du directoire. Si les armées eussent osé l'accuser lui-même de préparer le retour de la royauté, le corps législatif l'eût environné de sa puissance ; il eût provoqué sur-le-champ la punition des coupables. »

Enfin Thibaudeau examinant les différentes causes auxquelles le directoire attribuoit l'inquiétude générale qui tourmentoit le peuple et les armées, prouve que les reproches dirigés à ce sujet, contre le corps législatif, retombent sur le directoire lui-même. Mais comme on n'osoit rien contre les coupables, l'orateur divaguant dans l'avenir, proposa de déclarer séditieuse toute réunion de militaires qui auroit pour but de délibérer, de voter des adresses ; et il vouloit qu'on chargeât l'accusateur public du tribunal

tribunal criminel de la commune où siégeoit le corps législatif , de poursuivre les auteurs de tous complots qui s'ourdiroient contre lui , ou contre le directoire .

Ce projet , qui ne pouvoit remédier à rien dans la conjoncture où l'on se trouvoit , parce qu'il ne regardoit que l'avenir , souffrit néanmoins de grandes oppositions : l'on reprocha à Thibaudeau de vouloir rétablir un tribunal révolutionnaire ; et l'on se hâta d'accomplir les desseins prémedités .

Que faire ? Il ne falloit plus songer à porter l'acte d'accusation contre le directoire ; la majorité du conseil des cinq-cents s'y seroit opposée , comme nous l'avons dit ; et la presque totalité de celui des anciens déclaroit hautement qu'elle n'approuveroit point une si vive entreprise , attendu que ce n'étoit point à lui qu'on en vouloit . Nous répétons cette raison , toute méprisable qu'elle est , parce qu'ayant été celle de plusieurs personnages des plus considérés de ce conseil , elle sert à faire connoître combien certains hommes réputés grands ,

reparaissent petits lorsqu'ils ne sont plus qu'une mince portion d'un corps informe, sans caractère et sans vertu.

Cette division, cette apathie des esprits, jointes à la division des législateurs en deux conseils, ne permettoit plus de revoir ces élans d'indignation qui, sous la convention, produisirent ces *mis hors la loi* dont la puissance magique inspiroit un égal enthousiasme contre l'innocent et contre le coupable. On sait que ces mots terribles perdirent Robespierre, comme ils avoient perdu plusieurs de ses victimes. O ! François ! peuple étrange ! Quel est donc ce machinal respect qui fait que le nom seul de la loi te frappe mille fois plus que la justice elle-même, souvent même aux dépens de la justice ! Ta servile soumission la déshonore. Mais, ô peuple trop léger, pour n'être pas esclave ! il convient mieux à ton caractère couple et mobile de plier devant l'iniquité dès qu'elle s'habille en loi, que de la dépouiller de ce costume usurpé, de la terrasser, et de rétablir la justice à sa place. *O homines ad svitatem paratos !*

Que faire donc : c'étoit non plus de déclarer , de suivre une marche cauteleuse , non plus de s'amuser à faire des lois pour gêner le directoire : mais de conspirer véritablement ; et c'est ce qu'on ne sut pas faire . Un seul homme s'en montra capable : ce fut le militaire Villot , membre du conseil des cinq-cents , qui offrit à quelques inspecteurs de pénétrer avec cinq-cents hommes déterminés , dans le palais directorial , d'y poignarder les triumvirs et de les suspendre à leurs fenêtres . Alors on eût eu pour soi tout le peuple , toute la nation , le gros même de l'assemblée , parce qu'il est de leur nature d'être toujours du parti du vainqueur . Mais ceux des inspecteurs qui furent confidens du projet de Villot , ne voulurent point y donner les mains : aucun d'eux ne sut malheureusement rien entreprendre sans le consentement des collègues de la commission ; et celle commission étoit si hétérogènement composée , qu'on ne devoit rien en attendre . Les membres de celle des cinq - cents étoient Pichegru , Vaublanc , Delarue , Thibaudeau et Emery .

Pour obtenir à ces deux derniers, d'ailleurs peu dignes d'une telle confiance, celle des hommes inconsidérés qui les y avoient portés, il n'avoit fallu, à l'un, que son rapport sur le message : et à l'autre, que ce rapport favorable aux parens d'émigrés, où il n'exprima pas tant son vœu que celui de la commission *ad hoc*, qui l'avoit chargé d'exprimer le sien. Celle des inspecteurs de la salle des anciens n'étoit pas mieux assortie : à côté de l'irréprochable Murinais, on voyoit l'anti-directorial Rovère, et le directorial Lacuée. Les circonstances avoient décidé ces commissions à se fondre ensemble. Elles s'assembloient en commun ; et ce mélange d'individus, si peu faits pour agir de concert, ne produisit que des inepties ou des trahisons.

Sous prétexte que les espions et agens, employés à part, par quelques-uns d'entre eux, n'étant point connus de tous, des malveillans pourroient s'introduire dans leur salle comme employés, Lacuée demanda que les véritables qu'on avoit munis de cartes d'entrée, fussent inscrits sur un re-

gistre particulier. La liste en fut faite ; leurs noms furent connus ; et le lendemain copie en fut clandestinement portée au directoire qui fit audacieusement mettre en prison les plus utiles de ces agents : privant ainsi les inspecteurs de leurs secours les plus essentiels, sans se donner la peine d'articuler le moindre prétexte.

Par une singularité des plus fatales pour celui des inspecteurs qui avoit le plus de moyens d'intrigue, afin de détrôner les triumvirs, et qui désiroit avec plus d'ardeur, d'en venir à bout : il fut trahi par les espions même qu'il employoit pour les détails : ils en révélèrent ce qu'ils en savoient. Cet inspecteur étoit Rovère. Ses collègues l'avertirent, mais trop tard, de se défier de l'un d'eux, nommé S. Charl.. qui, depuis la révolution, servoit à la fois tous les partis pour de l'argent dont il avoit grand besoin. Mais ni eux, ni lui, ne se défierent jamais de son mouchard de confiance, Ver., que la police payoit pour sayoir ses menées, en

même temps qu'il le soudoyoit pour connoître celles de la police.

Ce fut par eux sans doute qu'elle apprit que deux canons étoient cachés chez un particulier, demeurant au Carrousel, et sept autres dans du fumier, sur la butte de Meudon ; elle fit saisir les uns et les autres. Il se lui restoit plus qu'à enlever trois milliers de poudre, et quelques mille cartouches, qu'elle supçonoit déposés quelque part, mais elle ne put les découvrir : le secret n'en appartenloit point aux traîtres. Sept mille fusils, qui étoient en dépôt dans l'enceinte des Tuilleries, avoient été retirés par le ministre de la guerre, sans opposition. Ainsi l'on dépouilloit ces pauvres conseils de tous moyens de défense ; et ils se laisseoient totalement désarmer. C'étoit une pitié de voir alors comme quelques membres comptoient toujours beaucoup sur la force chimérique de l'opinion publique qui leur étoit favorable ; sur l'impossibilité qu'on osât jamais violer en eux, l'auguste représentation nationale ; sur la fidélité de la garde du

corps législatif , et enfin sur la bravoure de quelques jeunes gens à collets noirs.

A ces misérables ressources , l'on ajouta celle des placards , assurément bien usée après nos huit ans de révolution. Trop faible pour accuser constitutionnellement le directoire , on dénonça bravement ses malversations , par des affiches anonymes , placardées nuitamment. Les gens du bureau central les arrachoient le matin ; personne ne les avoit lues ; et le directoire affectoit de couvrir chaque jour , toutes les murailles , des diatribes qu'il faisoit et de celles qu'il faisoit faire contre les meneurs des conseils. On ne pouvoit lire que les siennes , et néanmoins les inspecteurs replacardoient opiniâtrement les leurs avec aussi peu de succès qu'auparavant : cela ressemblloit vraiment à des espiégleries d'enfants aussi mutins que poltrons. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient battre à-la-fois les trois directeurs ; ils se réunirent contre Barras , pour le faire exclure du directoriat ; et détruire ainsi cette majorité qui donnoit aux factieux , toute la

force du directoire. Comme s'il ne falloit qu'une motion pour en venir à bout, Villot vint affirmer, sans preuves, devant le conseil des cinq-cents, que Barras n'avoit pas les 40 ans requis, lorsqu'il accepta l'autorité directoriale. Le jeune directeur riposta lessivement par des pièces équivoques et par une affiche dérisoire où la soi-disant *mère Gaudichon, sa nourrice*, attestoit la compétence de son âge. Les rieurs restoient pour lui, et ce fut bien en vain qu'on essaya de produire des impressions contraires par un nouveau placard, où, rappelant quelques faits relatifs à sa jeunesse, on n'eut l'air que d'avoir fait un méchant libelle : et ce n'étoit pas autre chose.

Pendant toutes ces puérilités, émanées cependant de la représentation nationale qu'elles rendoient méprisable de plus en plus, le directoire marchoit à grands pas vers l'asservissement du corps législatif et de la France. Il en étoit déjà à la destitution de tous les administrateurs, élus par le peuple, auxquels il substituoit ses créatures,

les jacobins les plus immoraux , les brigands les plus scélérats de tous les pays . Quelqu'un voulut s'en plaindre au conseil , mais sa voix fut étouffée par les flatteurs de la toute puissance directoriale , par Thibaudet et même par Dumolard . Le temps de la présidence de Carnot étant expiré , Laréveillère étoit devenu le président du directoire et le chef du triumvirat . En ces deux qualités réunies , il avoit prononcé , dans une séance publique du directoire , en adressant la parole au ministre de la république Cisalpine et au général Bernadoite , deux discours où s'exhaloit la plus dégoutante fureur contre la partie des conseils qu'il détestoit , contre les prêtres , les émigrés , les royalistes , les factions : contre ce qu'il appeloit « les ennemis éternels de la liberté , les déserteurs de la cause républicaine , les hommes vendus à l'étranger et à la race des Bourbons , » et prenant enfin une attitude menaçante , ce petit homme , exhaussé par son orgueil , s'étoit comparé à « Hercule écrasant des serpens dans son berceau » .

C'étoit bien ne plus garder de ménagement ;
e'étoit braver son ennemi , avec la certitude
de le terrasser. A ces manifestes multipliés ,
Bailleul vint joindre le sien non moins viru-
lent. Il répandit une brochure , sous le titre
de *declaration à ses commettans* , dans laquelle
il leur dénonçoit des *conjurés sans honte*
comme sans remords , en la personne de ses
collègues , il y affirmoit que « le corps lé-
gislatif , et notamment le conseil des cinq-
cents , sauf d'honorables exceptions , étoit
en exécration à tout ce qu'il y a de censé non
seulement en France , mais en Europe ».
Et enfin , après un appel aux guerriers , aux
jacobins , aux acquéreurs de biens nationaux ,
il leur croitoit en désespéré : *je vous le déclare* ;
vous êtes trahis.

Ce libelle fut bien dononcé au conseil des
cinq-cents ; on s'échauffa beaucoup à son
sujet ; Dumolard et Thibaudeau s'expri-
mèrent avec beaucoup de feu ; mais encore
une fois , qu'en résulta-t'il ? rien. On n'osa
pas même censurer l'écrit de Bailleul. On se

tira de cette embarrassante dénonciation ar
la commodité de l'ordre du jour.

Ceci se passoit le 13 fructidor : l'attaque
dés-lors étoit résolue au directoire pour être
exécutée très-prochainement. Il eut bien vou-
lu différer encore pour en rendre les succès
tout-à-fait infaillibles, parce qu'il attendoit
de nouvelles troupes ; mais ses instigá-
teurs lui représentèrent qu'il importoit
essentiellement de prévenir l'adoption du
projet de Thibaudeau et la formation de
la garde nationale parisienne qui commen-
coit à s'organiser. Ceux qui pressoient davan-
tage, étoient les fauteurs de l'orléanisme,
espérant que plus on y mettroit de la pré-
cipitation, plus il y auroit d'écartis, plus leur
intervention deviendroit nécessaire et puis-
sante. L'un des plus ardens de cette faction
à faire exécuter des mesures promptes et
violentes, c'étoit le ministre des relations
extérieures, Talleyrand-Périgord, lequel
contribua plus que personne, à ce que
l'attaque ne fut pas différée au-delà du
18 fructidor. Il passa pour cet effet au

Luxembourg, la nuit du 17 au 18 (du dimanche au lundi); et il n'y contribua pas peu à diriger, comme à précipiter l'expédition qu'il trouvoit déjà trop retardée. Déjà, le samedi, 16 fructidor, qui par une rencontre bien remarquable, se trouvoit être l'anniversaire du 2 septembre, on avoit résolu de ne pas laisser passer le 3, jour de non moins exécrable mémoire, sans exécuter l'attaque; mais on crut n'être pas encore assez en mesure; on différa jusqu'à la nuit suivante: et le lundi, à 4 heures du matin, le canon d'alarme appella les troupes autour des conseils; la ville se trouva tapissée de tous les placards par lesquels le directoire vouloit justifier son attentat.

Des canons, amenés devant les grilles des Tuilleries, paroisoient disposés à les enfoncer, on prit le parti de les ouvrir aux assaillans. Le général Augereau qui commandoit cette odieuse affaire, s'avance avec quelques aides-de-camp dans le jardin; Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif, vient à lui, et lui demande par quel ordre il approche

avec

avec cet appareil. Augereau répond d'un ton de mépris , qu'il n'a point d'ordre à lui montrer ; et l'aide-de-camp lui arrache outrageusement ses épaulettes. Ramel encore plus dégradé par sa lâcheté que par cet affront , met bas les armes. ; mais si , en vrai militaire , il eût passé son épée au travers du corps de l'aide-de-camp , et d'Augereau lui-même , sa troupe de grenadiers eut pris courage ; et leur résistance décidée par un tel début , eut peut-être suffi pour déconcerter et vaincre l'armée des agresseurs encore incertaine de ce qu'elle devoit faire. Mais la lâcheté de Ramel entraîna la défection de ses grenadiers ; Augereau les emmena : ils allèrent fraterniser avec les ennemis.

Lorsqu'on se fut ainsi rendu maître du château , le général Verdières s'introduisit avec quelques soldats , dans la salle des inspecteurs , où venoient de se rendre , à la nouvelle du danger , Rovere , Pichegru , Villot , Delarue , Descoutils de Merlemon , Bourdon (de l'Oise) , Perrée , Tupinier , Jarry (des Loges) , Laméthérie , Dauchy ,

Grégoire de Rumare et Fayolle. Rovère , la constitution à la main , harangua en peu de mots , le général et les soldats : ceux-ci ébranlés ne paroisoient déjà plus disposés à consommer l'attentat. Verdières sort , les emmène , rentre avec de nouveaux satellites ; ils fondent à l'instant sur les députés qui , dans leur indignation se débattent contre cette horrible violence ; les soldats les lient et les emmènent prisonniers au Temple. Aubry qu'on arrêta peu après , fut bientôt associé à leur sort.

A la nouvelle de cet événement , plusieurs membres honnêtes du corps législatif se présentent à la porte de leur conseil respectif ; la force armée les en écarte avec brutalité. Son commandant saisit au collet et veut sabrer le président Siméon qui insiste pour entrer : quelques gens vous diront que ce fut comme quand Cromwel renvoya le parlement d'Angleterre et mit la clef de la salle dans sa poche ; n'en croyez rien : ici ce fut un stupide et brutal soldat en épaulettes , qui crut bien servir ses maîtres , en menaçant du poing -

comme du sabre , des gens sans armes et nullement disposés à se battre . Quelques individus du conseil des anciens se retirent chez Lafond-Ladebat , leur président , où ils songent à protester : la plupart y sont surpris par des soldats qui les entraînent au Temple avec lui . Il y est conduit avec Barbé-Marnois , Tronçon-Ducoudray , Maillard , Laugeois , Murinais , Goupil-Préfelin et Piédo e d'Héritot . Quelques individus du conseil des cinq-cents , réunis dans une maison particulière , voisine de celle de Lafond-Ladebat , dans l'intention d'y protester aussi , s'alarment de ce qu'ils apperçoivent dans leur voisinage ; la peur les saisit , ils laissent leur protestation , déjà rédigée , sans la signer : ils s'échappent en tremblant , et se dispersent lorsqu'on ne songeait seulement pas qu'on put les surprendre . Une poignée de ces collets noirs sur lesquels certaines gens avoient compté , apparurent bien en armes , au nombre de soixante au plus , sur la place Vendôme , pour secourir le conseil des cinq-cents ; mais à la vue de l'immense appareil militaire qu'ils

virent , ils se débandèrent , s'ensuivirent et disparurent.

Pour cette si facile expédition , le directoire avoit rempli de canons et de troupes , non seulement toutes les avenues des deux conseils , mais encore les deux quais de la Seine depuis le Pont-Neuf jusques bien au-dessous du Pont-Royal. Il avoit formé sur la place des Quatre-Nations , un parc d'artillerie où l'on ne remarquoit pas sans effroi des pièces de 16. Les ponts étoient gardés par des pièces de 12 , escortées de nombreux détachemens de cavalerie et d'infanterie.

Si ce déploiement de forces militaires étoit épouvantable , rien n'étoit pitoyable et risible comme les affiches que le directoire avoit en soin de placarder en même temps , pour faire approuver par la troupe et par la population , son attentat contre la représentation nationale. Ici c'étoit une vieille lettre de Louis XVIII , où celui-ci parloit avec estime d'Imbert-Colomès , ancien échevin de Lyon , auquel il recommandoit alors Besignan. Là , c'étoit la déclaration confidentiellement offi-

cieuse d'un lâche scélérat , Duverne de-Presle , dit Dunant , qui , ayant eu la confiance de Louis XVIII , et s'étant fait arrêter dans la plus insensée des conspirations royalistes qui furent jamais , tâchoit d'adoucir son sort par des infamies et des noircceurs sans exemple . L'atrocité de cette déclaration alloit jusqu'à des invraisemblances qui la rendoient totalement incroyable au lecteur réfléchi . Plus haut , c'étoit une prétendue correspondance , sans date , (1) entre le prince de Condé et Pichegru , laquelle se rapportoit à l'été de 1795 et sembloit annoncer , non une convention , comme on l'induloit méchamment , mais le desir que le prince avoit que le général livrât alors Huningue à son armée . Quoique cette espèce de pièce ne fut qu'un fragment d'une autre infinité longue , affichée tout auprès , néanmoins pour avoir l'air de produire des preuves multipliées , on placarda à part celle-ci , comme

(1) Aucune des pièces affichées n'étoit datée , parce qu'elles n'avoient aucun rapport au moment d'alors .

une pièce différente. L'autre avoit pour titre : *Pièce trouvée à Venise , dans le porte-feuille de d'Antraigues.* C'étoit un mensonge insigne sous tous les rapports ; on sait que ce ne fut point à Venise , mais à Trieste , que d'Antraigues avoit été arrêté, qu'on lui avoit pris son porte-feuille : et il étoit notoire qu'on n'yavoit trouvé que des morceaux de littérature. Dans une lettre que ce prisonnier écrivit dans le temps au général Buonaparte , pour réclamer sa liberté, et qu'on peut lire dans le numéro 444 de la *Quotidienne* (1) , il affirmoit avec l'assurance de n'être point démenti , qu'on n'avoit rien trouvé de suspect dans ses papiers. Il défioit en quelque sorte qu'on lui en opposât aucun de relatif aux affaires de France ; et personne ne lui en avoit opposé.

Convenons-en cependant avec franchise , il est en notre connaissance que tous les faits, rapportés en cette pièce, ne sont pas supposés comme elle. Il est vrai qu'en août 1795 ,

(1) Voyez ce numéro du 17 juillet 1797 ou 29 messidor.

l'imprimeur Fauche de Neuchâtel alla faire des propositions à Pichegru de la part du prince de Condé ; et peut-être que Pichegru l'écouta. Mais il est faux que ce général ait jamais rien écrit qui puisse le compromettre. Il est impossible qu'on exhibe une seule ligne de sa main, à propos de cette espèce de négociation. Comment donc a-t'elle pu parvenir à la connaissance du directoire ? c'est un mystère d'iniquité qu'il importe de révéler pour la honte éternelle du traître qui se trouve en ce genre, le digne émule de Duverne-de-Presle. Ce traître est le comte de Montgaillard, celui-là même qui, dans cette pièce , paroît raconter le fait à d'Antraigues. Montgaillard, employé dans cette négociation par le prince et par l'anglais Wickam, ambassadeur en Suisse , a depuis lors, encouru leur disgrâce ; et pour se venger des torts qu'il avoit à leur égard , il les a menacé de révéler au gouvernement français , tout ce qu'il savoit ; et il l'a fait. Comme ce personnage a toujours mis un grand prix à ses services , on ne doute pas qu'il n'ait vendu

chérement celui-ci au directoire. Au surplus toute la manœuvre de cette journée dût coûter beaucoup, car indépendamment de l'peau-de-vie dont on gorgea copieusement les soldats, on leur donna à chacun, un prêt de 45 liv. Les officiers furent payés en proportion.

Pendant que les bonnes gens de députés se faisoient ainsi disperser, emprisonner, les montagnards et les directoriaux, suivant l'arrangement fait pour ce cas prévu, se rendoient simultanément à l'ombre du palais directorial : savoir, ceux des cinq-cents, au théâtre jadis des *Français*, qui, *Odéonisé* aujourd'hui, étoit naguère le spectacle des jacobins, sous le titre d'*Egalité*; et ceux des deux cent-cinquante, à l'*École de santé*, précédemment connue sous le nom d'*École chirurgicale de Saint-Cosme*. La bisarrerie du hasard et de la nécessité produisit en cela des convenances comiques, qui ne devoient point échapper à la gaieté d'un observateur national. Malgré toutes les anxiétés qu'on éprouvoit, il étoit bien difficile de ne pas se déridier en voyant les soi-disant cinq-cents figurer en

santoccini, sur le théâtre du directoire qui, placé par derrière, dirigeoit tous les fils de ces furibondes marionnettes; et les anciens qui, relégués à l'école de santé, aveient l'air de vouloir se guérir par un optimisme absolu, de leurs deux bien incurables malades: la peur et le radotage.

Quoi qu'il en soit du comique de la scène, le jeu des acteurs n'eut rien de plaisant; et l'indignation, l'horreur ont succédé bien vite à cette fugitive lueur de gaieté, dans l'ame du Français observateur. On commença par vouloir justifier la violation que la constitution venoit d'éprouver; et pour cela l'on dit impudemment qu'elle venoit d'être délivrée des pièges de ceux qui vouloient la perdre. En asservissant la patrie, par l'acte de tyrannie le plus formel, on s'écria qu'on l'avoit sauvée: c'est l'usage en révolution. Quoiqu'on ne fût pas en nombre suffisant pour délibérer, quoiqu'on se gardât bien de faire une vérification qui auroit constaté cette insuffisance, on décida que la vérification étoit faite, et qu'on pouvoit prendre des

arrêtés. Les discours étaient préparés : tous les harangueurs parlèrent dans le sens de la faction triomphante, comme des énergumènes qui partageoient l'ivresse de son triomphe. Pour accorder quelque chose aux formes, l'on demanda, par un message au directoire, des renseignemens sur la conspiration qu'il avoit si heureusement déjouée ; on l'autorisa bien vite à faire entrer dans Paris, tout autant de troupes qu'il en voudroit pour maintenir ses succès ; on s'empressa d'appeler au corps législatif tous ces députés mécontentus dont les élections avoient été déclaré nulles. Un message du directoire vint applaudir à ce beau zèle, en disant que *le 18 fructidor seroit un jour célèbre dans les annales de la France.* En même temps furent communiquées au conseil les pièces affichées pour servir de preuves à la conspiration supposée ; mais le directoire en sentoit si bien le ridicule que, pour le pallier, il y ajouta des notes insignifiantes, tirées des papiers trouvés chez Lemaître deux ans auparavant ; et voilà tout ce qui composa les preuves de cette pré-

tendue conspiration royaliste du mois de
fructidor de l'an 5.

Une commission avoit été nommée ce jour-là même pour présenter un plan de mesures convenables aux circonstances. Elle proposa de condamner à la déportation sur des plages lointaines, *ex abrupto*, sans les juger, sans même les entendre, tous ceux qui lui déplaisoient, sous la désignation d'ennemis de la république, parce qu'il est toujours d'usage que les factieux s'identifient avec la chose publique. Elle les nomma, et sur sa proposition, tant soit peu modifiée pour le nombre, l'on se hâta de condamner à cette peine, non moins cruelle que la mort, plusieurs députés, deux directeurs, et d'autres individus : en tout soixante-cinq, dont quinze seulement étoient arrêtés. Ces derniers étoient Rovère, Pichegru, Villot, Delarue : inspecteurs ; Bourdon (de l'Oise), Aubri Lafond-Ladebat, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudrai, Murinais, Barthélemy, d'Ossouville, ancien agent de la police ; Ramel, commandant des grenadiers. On leur adjoignit perfidement Brothier et Lavalheurnois. Le

autres , qui s'étoient soustraits pour lors à l'arrestation , étoient J. J. Aimé , Bayard , Boissy-d'Anglas , Borne , Cadroi , Conchéry , Delahie , Doumerc , Dumolard , Duplantier , Duprat , Gilbert-Desmolières (qui depuis s'est laissé prendre), Henri-Larivière , Imbert-Colomès , Camille-Jordan , Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gau , Lacarrière , Lemarchand-Gomicourt , Lemerer , Mersan , Médier , Maillard , Noailles , André , Mae-Curtain , Pavie , Pastoret , Polissard , Praise - Montaud , Quatremère - Quincy , Saladin , Siméon , Vauvilliers , Vaublanc , Villaret-Joyeuse , Dumas , Ferrant-Vaillant , Lomont , Muraire , Paradis , Portalis , Blain , Carnot , Cochon ; Miranda et Morgan , généraux ; Suard , journaliste , et Mailhe , ex-conventionnel . Les vainqueurs n'avoient plus que l'assassinat ou la déportation des vaincus pour se tirer d'embarras , car il n'étoit pas possible de les mettre en jugement avec si peu de preuves contre eux , et tant contre soi-même . Le théophilantrope Laréveillère s'opposa philosophiquement

hilosophiquement à ce qu'on les fusillât le
jour même : ses collègues partagèrent son avis
sur politique. On craignit que des exécutions
ubites et cruelles ne révoltassent tout-à-fait
le peuple. Aussi scélérats, mais plus lâches
que Robespierre, les conjurés jugèrent que
par cette déportation, ils indisposeroient
moins ce public ignare, stupide, qui croit
qu'on fait grâce à ceux qu'on n'égorgé pas
dans ses yeux, quand on les envoie périr à
petit feu dans des contrées assassinées de l'es-
pèce humaine.

On se demande ici, non sans suspicion,
pourquoi deux d'entre les inspecteurs de
la salle des cinq-cents, Thibaudeau et
Emery, se sont trouvé exceptés de cette
stale liste, qui pourtant devoit comprendre
tous les défenseurs de la sûreté, de l'inviola-
bilité, de l'intégrité des conseils. Thibau-
eau méritoit d'y être, car sa conduite, en
cette occasion, fut loyale et généreuse : il
essaya d'arriver à son poste d'inspecteur, au
moment même du danger ; mais pour Emery,
resta tranquillement chez lui avec une sé-

autres, qui s'étoient soustraits pour lors à l'arrestation, étoient J. J. Aimé, Bayard, Boissy-d'Anglas, Borne, Cadroi, Conchéry, Delahaye, Doumerc, Dumolard, Duplan-tier, Duprat, Gilbert-Desmolières (qui depuis s'est laissé prendre), Henri-Lari-vière, Imbert-Colomès, Camille-Jordan, Jourdan (des Bouches du-Rhône), Gau, Lacarrière, Lemarchand-Gomicourt, Le-merer, Merson, Médier, Maillard, Noailles, André, Mae-Curtain, Pavie, Pastoret, Polissard, Praise - Montaud, Quatremière - Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Dumas, Ferrant-Vaillant, Lomont, Mu-raire, Paradis, Portalis, Blain, Carnot, Cochon ; Miranda et Morgan, généraux ; Suard, journaliste, et Mailhe, ex-conventionnel. Les vainqueurs n'avoient plus que l'assassinat ou la déportation des vaincus pour se tirer d'embarras, car il n'étoit pas possible de les mettre en jugement avec si peu de preuves contre eux, et tant contre soi-même. Le théophilantrope Laréveillère s'opposa philosophiquement

philosophiquement à ce qu'on les fusillât le jour même : ses collègues partagèrent son avis par politique. On craignît que des exécutions subites et cruelles ne révoltassent tout-à-fait le peuple. Aussi scélérats , mais plus lâches que Robespierre , les conjurés jugèrent que par cette déportation , ils indisposeroient moins ce public ignare , stupide , qui croit qu'on fait grâce à ceux qu'on n'égorge pas sous ses yeux , quand on les envoie périr à petit feu dans des contrées assassines de l'espèce humaine.

On se demande ici , non sans suspicion , pourquoi deux d'entre les inspecteurs de la salle des cinq-cents , Thibaudeau et Emery , se sont trouvé exceptés de cette fatale liste , qui pourtant devoit comprendre tous les défenseurs de la sûreté , de l'intégrité , de l'inviolabilité , de l'intégrité des conseils. Thibaudeau méritoit d'y être , car sa conduite , en cette occasion , fut loyale et généreuse : il essaya d'arriver à son poste d'inspecteur , au moment même du danger ; mais pour Emery , il resta tranquillement chez lui avec une sé-

curité imperturbable qu'on a regardée comme le prix et la preuve de ses trahisons. Ses liaisons avec les orléanistes depuis l'assemblée constituante, et principalement avec cet Hom, l'un des trois avocats perdus qui signèrent le mémoire justificatif du duc des 5 et 6 octobre, ne confirment que trop cette opinion défavorable.

Demandera-t'on encore ce que devinrent ces insignifiants membres de la portion honnête des deux conseils que la proscription dédaignoit de frapper ? des hommes dignes de ce nom eussent déclaré qu'ils ne vouloient plus siéger dans une assemblée aussi indignement violée, mutilée, où le bien étoit désormais impossible à faire. Mais pour les *représentans* dont il s'agit, la peur les prenant d'une main, et les myriagrammes de l'autre, ils se laissèrent reconduire à leurs conseils respectifs où leur présence ne pouvoit que légaliser, sanctionner les loix d'iniquité portées contre leurs collègues proscrits, et toutes celles que l'on voudroit porter ensuite. Hélas ! Ils ne se souvenoient plus de la parole qu'ils

s'étoient tous réciprocument jurée de voler à la tribune , dès que l'un d'eux seroit accusé par le directoire , pour s'y déclarer aussi coupables que les principaux objets de sa haine . Au lieu d'exécuter cet acte courageux de dévouement ¹¹ , ils allèrent s'assoir à côté des proscripteurs et des tyrans .

Fuivré de sa victoire , et sa fureur triplée par ses succès , le vainqueur se montra extraordinairement féroce . Des loix abominables furent rendues sans délai contre les émigrés , les prêtres , les journalistes etc. , de telle sorte qu'en vingt-quatre heures , il eut fait tout autant de chemin que l'excrable convention dans les quinze mois qui suivirent son 31 mai . C'est un monument horrible de sa rage effrénée , que le procès-verbal des prétendus cinq-cents , où elle est consignée . Elle s'y dé-

¹¹ Un seul en fut capable ; ce fut Bourdon , de l'Oise , qui , sans être du nombre des inspecteurs de la salle , alla volontairement s'associer à leur sort , et s'enorgueillit de partager leur proscription .

ploie avec une injustice que sa frénésie ne lui permet même pas de dissimuler. On en a la mesure dans cette phrase d'un message signé par Laréveillière, où il est dit : « l'on vous parlera de principes !.... Quelles vues retrécies !.... Quel sentiment funeste ! » ainsi, dès lors, plus de modération, plus de respect humain, plus de ménagement pour la nation elle-même : l'équité n'étoit plus qu'une méprisable petitesse.

Quarante-deux journalistes ont déplu au directoire et à quelques membres des conseils ; c'en est bien assez pour être aussi condamnés à la déportation ; il est curieux de voir comme on y procède. « Considérant, dit-on, que, parmi les complices de la conspiration royale, les plus dangereux avoient été les journalistes payés et dirigés par les agens royaux » ; le corps législatif, sans se mettre en peine de prouver l'inavouable assertion que les quarante-deux journaux étoient payés, dirigés etc., condamne leurs auteurs et leurs propriétaires, à la déportation. Veut-on savoir encore par quel autre mépris du raison-

nement , cette logique de barbares prétendoit se corroborer ? c'est , dit encore le considérant , « pour prévenir l'effusion générale du sang français » , qu'on bannit inhumainement des écrivains qui ne combattirent jamais que le crime , qui ne protégèrent que la justice , sans autre arme que la plume du bon sens et de la vérité .

Qui pourroit nombrer tous les désastreux résultats de cette malheureuse journée ! Quarante-neuf départemens voient tout-à-coup annuler le fruit de leurs élections , l'unique monument de la souveraineté populaire . Leurs députés sont renvoyés du corps législatif ; ils n'y sont plus représentés comme ils devroient l'être . Leurs administrateurs , élus de confiance , sont destitués et remplacés par des suppôts conventionnels , par des créatures du directoire . Il se fait attribuer une puissance immense que n'eut jamais despote oriental . Il peut mettre à qui bon lui semble , le fatal cordon . Il a le droit d'arrêter , de déporter aux isles lointaines , de noyer dans la traversée , de fusiller sous ses yeux , sans

qu'aucun tribunal puisse en prendre connoissance. Il sait même se passer de l'existence et des vaines formalités du tribunal de Fouquier-Tinville.

L'un des moindres malheurs de cette fatale journée n'est pas sans doute d'avoir fait éléver Merlin à la pourpre directoriale. Le prêtre Villers se charge de présenter ses plans dévastateurs à l'assemblée : elle les adopte. Par eux la banqueroute est faite aux rentiers, sous la forme d'un remboursement dérisoire. Il n'est question de rien moins que de déporter à 50 lieues des frontières, tous les nobles, ou *suspects de noblesse*, pour s'enrichir de leurs biens, en attendant qu'on puisse envahir par le même moyen, la fortune de tous les gros propriétaires. C'est le *deshonoré* Boulay (de la Meurthe) qui exprime en cela des vœux communs à Sieyes comme à Merlin ; la désolation devient générale, elle approche du désespoir. Les factieux vont si loin, que Barras se croit obligé de s'opposer à leurs écarts par de violentes menaces ; et l'espoir des gens de bien n'est

plus que dans cet homme à qui sans doute les crimes de la convention et du directoire n'ont pas fait oublier la considération de ses ayeux. Placé entre trois factions qui voudroient s'approprier sa bravoure, savoir : celle de Robespierre qu'il a vaincue en prairial, celle du directoire qu'il a servie en vendémiaire comme en fructidor, et la factio d'Orléans pour laquelle il a plus fait qu'il n'a voulu ; sans doute qu'il n'accordera jamais la préférence à celles qui s'avouent indignes d'être servies par des ames bien nées.

L'Orléanisme fut joué néanmoins comme la montagne, le 18 fructidor. Santerre comme Rossignol, offrirent vainement leurs bons offices : ils furent également remerciés. Les anarchistes toujours prêts à servir l'un ou l'autre parti, furent désarmés peu après avoir été armés. Une même proclamation menaça de la mort quiconque demanderoit la constitution de 93, on crioit : vive d'Orléans. Il a bien fallu laisser le plaisir de croire qu'il jouoit ces deux factions, à ce pauvre petit Laréveillère qui, dupe de son amour-propre

excessivement flatté , ainsi que des vices qu'il admireroit en lui comme des vertus républi-
caines , fit tout ce qu'on voulut pour avilir
et détruire la représentation nationale. Pense-
t-il donc que l'exemple qu'il en a donné ,
au premier rang , restera sans être imité dans
toute son étendue ? Directeurs , législateurs ,
qui que vous soyez , de quel droit prétendriez-
vous continuer à régir , à représenter la na-
tion , quand vous avez montré par la pros-
cription de ses légitimes directeurs , de ses
vrais représentans , qu'on peut bien l'empê-
cher d'en avoir ?

F I A T.

CALENDRIER pour 1798

JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.
1 <i>Circonsi.</i>	1 jeudi	1 jeudi
2 mardi	2 <i>Purifica.</i>	2 vendredi
3 mercredi	3 samedi	3 samedi
4 lundi	4 Dimanche	4 Dimanche
5 vendredi	5 lundi	5 lundi
6 <i>Epiphante</i>	6 mardi	6 mardi
7 Dimanche	7 mercredi	7 mercredi
8 lundi	8 jeudi	8 jeudi
9 mardi	9 vendredi	9 vendredi
10 mercredi	10 samedi	10 samedi
11 jeudi	11 Dimanche	11 Dimanche
12 vendredi	12 lundi	12 lundi
13 samedi	13 mardi	13 mardi
14 Dimanche	14 mercredi	14 mercredi
15 lundi	15 jeudi	15 jeudi
16 mardi	16 vendredi	16 vendredi
17 mercredi	17 samedi	17 samedi
18 jeudi	18 Dimanche	18 Dimanche
19 vendredi	19 lundi	19 lundi
20 samedi	20 mardi	20 mardi
21 <i>Deuil</i>	21 <i>les cendres</i>	21 mercredi
22 lundi	22 jeudi	22 jeudi
23 mardi	23 vendredi	23 vendredi
24 mercredi	24 samedi	24 samedi
25 jeudi	25 Dimanche	25 Dimanche
26 vendredi	26 lundi	26 <i>l'Annonci.</i>
27 samedi	27 mardi	27 mardi
28 Dimanche	28 mercredi	28 mercredi
29 lundi		29 jeudi
30 mardi		30 vendredi
31 mercredi		31 samedi

A V R I L.	M A I.	J U I N
1 Dimanche	1 mardi	1 vendredi
2 lundi	2 mercredi	2 <i>nigrum</i>
3 mardi	3 jeudi —	3 <i>Trinité</i>
4 mercredi	4 vendredi	4 lundi
5 jeudi	5 samedi	5 mardi
6 vendredi	6 Dimanche	7 mercredi
7 samedi	7 lundi	6 <i>Fête-Dieu</i>
8 <i>Pasques</i>	8 mardi	8 vendredi
9 lundi	9 mercredi	9 samedi
10 mardi	10 <i>Deuil</i>	10 Dimanche
11 mercredi	11 vendredi	11 lundi
12 jeudi	12 samedi	12 mardi
13 vendredi	13 Dimanche	13 mercredi
14 samedi	14 lundi	14 jeudi
15 Dimanche	15 mardi	15 vendredi
16 lundi	16 mercredi	16 samedi
17 mardi	17 <i>Ascension</i>	17 Dimanche
18 mercredi	18 vendredi	18 lundi
19 jeudi	19 samedi	19 mardi
20 vendredi	20 Dimanche	20 mercredi
21 samedi	21 lundi	21 jeudi
22 Dimanche	22 mardi	22 vendredi
23 lundi	23 mercredi	23 samedi
24 mardi	24 jeudi	24 <i>S. Jean-B.</i>
25 mercredi	25 vendredi	25 lundi
26 jeudi	26 samedi	26 mardi
27 vendredi	27 <i>Pentecôte</i>	27 mercredi
28 samedi	28 lundi	28 jeudi
29 Dimanche	29 mardi	29 <i>Pierre P.</i>
30 lundi	30 mercredi	30 samedi
	31 <i>nigrum</i>	

JUILLET.	A O U T.	SEPTEM.
1 Dimanche	1 mercredi	1 ^r samedi
2 lundi	2 jeudi	2 <i>Les 8^e. mart</i>
3 mardi	3 vendredi	3 <i>dela reno.</i>
4 mercredi	4 samedi	4 18 <i>Fructi.</i>
5 jeudi	5 Dimanche	5 mercredi
6 vendredi	6 lundi	6 jeudi
7 samedi	7 mardi	7 vendredi
8 Dimanche	8 mercredi	8 samédi
9 lundi	9 jeudi	9 Dimanche
10 ma:di	10 <i>nigrum</i>	10 lundi
11 mercredi	11 samedi	11 mardi
12 jeudi	12 Dimanche	12 mercredi
13 vendredi	13 lundi	13 jeudi
14 samedi	14 mardi	14 vendredi
15 Dimanche	15 <i>Assomp.</i>	15 samedi
16 lundi	16 jeudi	16 <i>Deuil</i>
17 mardi	17 vendredi	17 lundi
18 mercredi	18 samedi	18 mardi
19 jeudi	19 Dimanche	19 mercredi
20 vendredi	20 lundi	20 jeudi
21 samedi	21 mardi	21 vendredi
22 Dimanche	22 mercredi	22 samedi
23 lundi	23 jeudi	23 Dimanche
24 mardi	24 vendredi	24 lundi
25 mercredi	25 <i>St.-Louis</i>	25 mardi
26 jeudi	26 Dimanche	26 mercredi
27 9 <i>Therm.</i>	27 lundi	27 jeudi
28 samedi	28 mardi	28 vendredi
29 Dimanche	29 mercredi	29 samedi
30 lundi	30 jeudi	30 Dimanche
31 mardi	31 vendredi	

OCTOB.	NOVFM.	DECEM.
1 lundi	1 Toussaint	1 samedi
2 mardi	2 vendredi	2 Dimanche
3 mercredi	3 samedi	3 lundi
4 13 vend.	4 Dimanche	4 mardi
5 nigrum	5 lundi	5 mercredi
6 nigrum	6 mardi	6 jeudi
7 Dimanche	7 mercredi	7 vendredi
8 lundi	8 jeudi	8 Concept.
9 mardi	9 vendredi	9 Dimanche
10 mercredi	10 samedi	19 lundi
11 jeudi	11 Dimanche	11 mardi
12 vendredi	12 lundi	12 mercredi
13 samedi	13 mardi	13 jeudi
14 Dimanche	14 mercredi	14 vendredi
15 lundi	15 jeudi	15 samedi
16 mardi	16 vendredi	16 Dimanche
17 mercredi	17 samedi	17 lundi
18 jeudi	18 Dimanche	18 mardi
19 vendredi	19 lundi	19 mercredi
20 samedi	20 mardi	20 jeudi
21 Dimanche	21 mercredi	21 vendredi
22 lundi	22 jeudi	22 samedi
23 mardi	23 vendredi	23 Dimanche
24 mercredi	24 samedi	24 lundi
25 jeudi	25 Dimanche	25 Noel
26 vendredi	26 lundi	26 mercredi
27 samedi	27 mardi	27 jeudi
28 Dimanche	28 mercredi	28 vendredi
29 lundi	29 jeudi	29 samedi
30 mardi.	30 vendredi	30 Dimanche
31 mercredi		31 lundi.

F I N.

SOCIETE AGRICOLE
DE LA VILLE DE PARIS
1800



